

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 14 décembre 2017

Le président, M. Patrick Vallat, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 55 Conseillères et Conseillers.

Il y a 15 excusés (Mmes Natacha Bello, Anna Beutler, Claudine Deprez, Caroline Félix et Béatrice Saxer Brown, MM. René Barioni, Heinz Beutler, David Biemmi, Samuel Freuler, Yves Froidevaux, Christian Gander, Roger Hemberger, Rupert Schildböck, Dario Sicuranza et Christian Vernex).

1 arrivera plus tard (M. Rodolphe Chatagny).

4 absents (Mmes Sandra Caruana et Alexandra Rao, MM. Jacques Carpentier et Charanjit Dhanjal).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte en rappelant toutefois à chaque Conseillère et Conseiller le devoir de diligence en étant présent aux séances du Conseil communal, gage de réussite de débats fournis et largement ouverts. Si une Conseillère ou un Conseiller ne peut être présent, la secrétaire ou le président du Conseil communal doivent en être dûment informés au préalable.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

Dans les délais, le Bureau a reçu une motion :

- Motion de M. Patrick Messmer demandant à la ville de Gland un droit de superficie pour la construction semi-privée d'une salle de spectacle.

M. Patrick Messmer ne souhaite pas développer sa motion lors de la séance de ce soir. Il le fera lors de la prochaine séance du Conseil communal du mois de février 2018.

Comme il est de tradition lors de la dernière séance de l'année, celle-ci sera ponctuée par une animation. Cette année, un intermède de jazz sera présenté par le Conservatoire Ouest Vaudois (COV), à 20h30.

- L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2017.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Rapport de la Commission de gestion sur l'évolution de la gestion des ressources humaines au sein de l'Administration communale.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal n° 33** relatif à une demande de crédit pour la rénovation du système de gestion des secteurs d'évacuation et des éclairages de sécurité du complexe et du collège de Grand-Champ.

7. **Préavis municipal n° 34** relatif à l'assainissement du bruit - "mesure de capitonnage du pont CFF à l'Avenue du Mont-Blanc".

Préavis avec décision en un seul débat

8. **Préavis municipal n° 35** relatif au budget de l'exercice 2018.

Préavis – Première lecture

9. **Préavis municipal n° 36** relatif à la demande de cautionnement en faveur de la Fondation pour le logement de familles glandoises pour l'immeuble sis Rue de Mauverney 16B, à Gland.

Autres objets

10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger intitulé "Aménagement de places de parc publiques au moyen de bornes de recharge pour véhicules électriques et installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux".

Divers

11. Nomination d'un(e) membre de la Commission de gestion.
12. Divers et propositions individuelles.

Avec l'arrivée de Mme Alexandra Rao, le nombre de Conseillers présents passe à 56.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2017

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal, à l'unanimité, accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2017.

3. Communications du Bureau

- Le 10 novembre 2017, M. Narcisse Baruchet a adressé une lettre à la Municipalité de Gland, avec copie au président, suite à un problème qu'il a rencontré avec la pierre posée devant le panneau 30 km/h à proximité du commerce Inko Service.
- Le 15 novembre 2017, le président a participé au repas Quizz Citoyen, destiné aux jeunes glandois qui ont atteint ou atteindront l'âge de la majorité durant l'année 2017. Ce fut une soirée très sympathique et bien organisée, avec de nombreux lots attribués aux différents groupes de jeunes qui participaient au quizz. Le président remercie la Municipalité pour la qualité du changement de salle et d'organisation, qui a été plus attractif que les années précédentes au refuge.
- Le 20 novembre 2017 a eu lieu l'inauguration de la gare CFF. Le président, qui se trouvait à l'étranger à ce moment-là, excuse son absence. Il a appris que la fête avait été belle et adresse ses félicitations et ses remerciements à la Municipalité.

- Par courrier du 28 novembre 2017, M. Victor Braune a fait part de sa démission, pour raisons professionnelles notamment, en tant que membre de la Commission de gestion, dont il est actuellement l'un des rapporteurs, avec effet au 31 décembre 2017. Le président le remercie sincèrement pour son engagement et son implication au sein de dite Commission.
- Le 9 décembre 2017, le président a participé au repas de fin d'année des Aînés, à la salle des Colonnes de Grand-Champ, organisé par la Société de Développement. Une soixantaine de participants étaient présents, de même que la Municipalité quasiment *in corpore*. Le président tient à remercier la Société de Développement pour son dynamisme et sa grande implication dans l'organisation de cette fête, qui est toujours un succès.
- Le 10 décembre 2017, le président a assisté au concert de Noël de la Fanfare de Gland. Il relève la grande qualité des musiques et des chants. Comme cette soirée est offerte à la population de Gland, la salle était pleine.
- Aujourd'hui est la fête de Sainte Odile et de Saint Florian. Le dicton du jour : "*S'il neige à la Saint Florian, les récoltes seront en excédent*". Deux proverbes du jour, à savoir le premier de M. Henri Kissinger, ancien secrétaire d'Etat américain : "*Quand on ne sait pas où l'on va, tous les chemins mènent nulle part*", et le second, dans la même veine, de M. David Campbell, chef d'orchestre anglais : "*Si vous ne savez pas où vous allez, vous vous retrouverez sûrement ailleurs*".
- Le président invite chaque Conseiller(ère) à consulter l'agenda figurant sur le site Internet de la commune.

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegny, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Personnel communal :
Aucun départ n'est à signaler.

Les postes actuellement mis au concours sont les suivants :

- Délégué(e) Sport & Santé;
- Ingénieur;
- Géomaticien(ne);
- Assistant(e) ressources humaines;
- Apprenti(e) paysagiste-horticulteur(trice);
- Chef de l'Office informatique;
- Technicien(ne) ES IT à l'Office informatique.

- Gare :

L'inauguration de la gare a eu lieu le 20 novembre 2017. Ce fut une belle réussite, avec une remarquable participation de la population, des membres du Conseil communal, des autorités des communes de la région et des député(e)s.

Avant Noël, quelques travaux devront encore être effectués, en particulier durant une nuit ou deux. Ces travaux sont classés peu bruyants et concernent la pose du sol des parois antibruit. Ils sont nécessaires et bénéfiques à terme pour les riverains.

- Conseil régional :

Au mois d'octobre 2017, M. Frédéric Mani, Syndic de Dully, a repris le dicastère de l'Aménagement du territoire des mains de Mme Françoise Tecon Hebeisen, Municipale à Rolle.

Le 7 décembre 2017, le Conseil intercommunal a validé les préavis suivants :

- Demande de crédit de CHF 260'772.- pour la réalisation de la première étape d'un pôle de tourisme de nature à la Givrine – préavis DISREN concernant la première étape du parking et les deux passages sous route;
- Demande de crédit de CHF 90'120.- pour l'étude de projet d'extension du Musée du Léman à Nyon – préavis DISREN;
- Budget 2018;

- Demande de crédit de CHF 50'000.- pour la refonte du site Internet et de l'identité visuelle, éléments clés de la stratégie de communication du Conseil régional.

La commune de Chésereux a décidé de quitter le Conseil régional au 31 décembre 2019. Cette commune avait refusé la fusion "Asse-et-Boiron" et avait également refusé de participer au DISREN. Malgré une position très favorable et une présence active dans l'association de la part de la Municipalité de Chésereux, le Conseil communal de cette commune a voté à 21 voix pour la sortie et 16 contre.

Cette sortie ne met pas en cause le DISREN, puisque le nombre de communes qui participent à celui-ci est toujours intact, à savoir 38. Par contre, cela pose encore une question au niveau du Conseil régional et de toutes les intercommunalités.

Un rapport de la Cour des comptes sur les intercommunalités a été établi il y a un ou deux ans. Ce rapport mettait en évidence la difficulté, pour les conseils communaux ou généraux, de s'y retrouver avec les intercommunalités, en particulier par rapport à la distance qui existe entre les organes délibérants, qui doivent pouvoir prendre des décisions, et le centre des décisions de ces entités, qui se retrouvent souvent plus loin. Cela est plus une question d'institution qu'une question géographique, puisque cela donne l'impression qu'il existe de nombreux obstacles entre ces différentes décisions. Néanmoins, ces intercommunalités sont aujourd'hui nécessaires. La loi fait qu'il est quasiment impossible actuellement de pouvoir travailler sans celles-ci pour toutes sortes de projets. Le district de Nyon était tout à fait innovateur en choisissant de mettre sur pied une association intercommunale qui a la possibilité de faire de la planification de projets et de la coordination avec les communes. Il ne s'agit pas d'une institution qui fait les choses sans les communes, elle n'en a absolument ni le droit ni la possibilité. Par contre, elle coordonne les travaux des différentes communes. Cela est un point que le Conseil régional veut essayer de favoriser et de remettre en avant. Il rappelle que sur le montant de CHF 39 Mios des travaux DISREN qui ont été votés cette année, CHF 32 Mios ont été trouvés dans le cadre des différentes participations externes et un peu plus de CHF 6 Mios proviennent de la participation des communes au niveau régional. Il y a donc un effet de levier qui est vraiment intéressant et ce sont des travaux qui font des projets qui restent dans le district, contrairement aux effets péréquatifs. On a besoin de péréquation, mais cela concerne des projets qui vont la plupart du temps se passer ailleurs.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- EMS "Le Chêne" : la construction de l'EMS glandois se déroule selon le planning établi. Le bouquet de chantier a eu lieu le 23 novembre dernier. Les premiers résidents devraient pouvoir entrer dans l'établissement entre février et mars 2019. Il y aura 56 places, pour la majorité des chambres à un lit, ainsi que deux chambres à deux lits. Par la suite, la rénovation de l'EMS "Les 4 Saisons" pourra démarrer. Sa nouvelle affectation permettra d'accueillir des résidents en court séjour dans des chambres à un lit.
- Cheminement historique : hier soir, soit le 13 décembre 2017, le Conseil communal de Prangins a accepté, à une très grande majorité, le préavis dédié au cheminement historique "Sur les terres du Baron Guiger du château de Prangins à la Lignière". La ville de Gland et la commune de Prangins vont donc pouvoir démarrer la mise en valeur de ce cheminement en vue du jubilé des 20 ans du Château de Prangins et de son inauguration qui aura lieu en septembre 2018, lors des Journées européennes du patrimoine. Ce cheminement permettra de découvrir et de valoriser ce patrimoine méconnu, et surtout de le diffuser auprès de la population glandoise et pranginoise en premier lieu, puis auprès de celle de la région.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

- Deux boucléments de crédit de préavis sont annoncés, à savoir :
 - préavis municipal n° 16/2017 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réfection des places de jeux de Mauverney, Ecole de Mauverney et Cité-Ouest : crédit accordé de CHF 180'000.-, dépenses engagées pour CHF 168'586.70, montant amorti sur 10 ans, solde disponible de CHF 11'413.30.

- préavis municipal n° 103/2016 relatif à la création d'une société anonyme destinée à la construction et l'exploitation d'un chauffage urbain : le montant de CHF 249'999.- a été mis dans le capital et amorti immédiatement.
- Comme il l'avait annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal, un emprunt de CHF 10 Mios, arrivé à terme le 30 novembre 2017, a été renouvelé à hauteur de CHF 8 Mios, à un taux de - 0,37 %, la somme de CHF 2 Mios ayant été remboursée.
- Le samedi 16 décembre 2017, une soirée disco, animée par DJ Moricio, et une soirée crêpes aura lieu à la patinoire dès 19h30.
- Il a la chance d'avoir déjà pu fouler le nouveau terrain synthétique situé à En Bord. Les lignes doivent encore être marquées, mais cela est magnifique. Les délais seront respectés et ce joli terrain, qui est assez impressionnant, sera prêt pour la reprise du championnat du FC Gland à mi-mars 2018.
- S'agissant de l'Urban Fitness, les deux installations prévues ont été aménagées au parc de la Dôle.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- N'a pas de communication particulière, si ce n'est qu'elle remercie les Conseiller(ère)s pour les excellents échanges intervenus durant l'année 2017.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- La Fête de l'énergie se déroulera du 30 janvier au 3 février 2018. Cette dernière journée sera le clou de la fête et aura lieu à Eikenott. L'organisation a besoin de quelques bénévoles, pour des périodes de 1h30, pour soit animer des jeux, diriger les gens ou assister les organisateurs. Il tient une liste à disposition des Conseiller(ère)s intéressé(e)s à s'y inscrire.
- APEC : le Conseil communal de Nyon vient de valider la proposition de la Municipalité de dite commune de venir sur la nouvelle station d'épuration "Lavasson 45", destinée à tout le district ou même plus, et qui devrait voir le jour à Gland. Les Conseiller(ère)s seront informé(e)s au fur et à mesure des évolutions.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- En date du vendredi 8 décembre 2017, le SDIS Gland-Serine a tenu son rapport annuel dans la salle communale à Gland. Le SDIS Gland-Serine peut compter sur un effectif de 99 personnes. Pour 2018, 6 nouveaux membres ont pu être recrutés lors des portes-ouvertes. En 2017, 110 interventions ont eu lieu, représentant 1'563 heures de travail. Hors les gros événements – l'incendie de la salle omnisports de Le Vaud en 2016 et l'incendie à la Cité-Ouest en 2017 – le nombre d'heures d'intervention moyen reste identique. M. le Cdt Daniel Grandjean a remercié les employeurs, dont la ville de Gland, qui permettent à leurs employés de partir en intervention durant les heures de travail.
- Naturalisation pour le 2^{ème} semestre 2017 : 22 personnes ont obtenu la nationalité suisse ordinaire et 9 personnes ont obtenu la nationalité suisse facilitée.
- Le Tribunal cantonal a tranché et a débouté la société Intermobility SA, laquelle avait fait recours contre le choix de la Municipalité de travailler avec PubliBike pour les vélos en libre service. Avec cette décision du Tribunal cantonal, PubliBike sera propriétaire des installations qui seront posées d'abord à Nyon et à Gland, puis à Coppet et à Rolle. La société Intermobility SA a néanmoins un délai au 22 janvier 2018 pour recourir contre cette décision au Tribunal fédéral. Toutefois, comme tous les recours de cette société devant dite autorité ont tous été rejetés jusqu'à présent, il est peu probable qu'elle utilise encore cette voie. Il est dès lors fort envisageable que, dès le printemps prochain, le public puisse bénéficier de vélos et d'installations plus modernes et accessibles.

M. Michael Rohrer, Municipal (Equiperment et espaces verts, gestion des déchets)

N'a pas de communication.

Avec l'arrivée de M. Charanjit Dhanjal, le nombre de Conseillers présents passe à 57.

5. Rapport de la Commission de gestion sur l'évolution de la gestion des ressources humaines au sein de l'Administration communale

- Le président rappelle que la présentation de ce rapport ne débouchera pas sur une votation ou une décision, mais plutôt sur une discussion.
- M. Victor Braune, rapporteur de la Commission de gestion, rappelle les vœux formulés par dite Commission, à savoir :
 - que la Municipalité rédige un rapport au sujet des sous-effectifs dont semblent souffrir les services et offices,
 - qu'une enquête de satisfaction anonyme soit réalisée auprès de l'ensemble des employés communaux,
 - que des pistes soient explorées pour augmenter le nombre de places d'apprentissage au sein de l'administration communale,
 - que la Municipalité analyse l'opportunité de l'acquisition d'un logiciel de "Case Management",

puis lit les conclusions du rapport.

- La discussion est ouverte sur ce rapport.
- M. Gérald Creteigny : relève qu'une erreur s'est glissée dans le rapport de la Commission de gestion s'agissant des vacances des collaborateur(trice)s. Il est en effet mentionné que "*les employés communaux bénéficient de 5 semaines de vacances et les cadres 6 semaines, plus une semaine offerte par la Municipalité en fin d'année.*". Comme cela ressort du rapport relatif au préavis municipal n° 108 de 2011 concernant le règlement du personnel, qui avait d'ailleurs été accepté par le Conseil communal de l'époque, avant 2011 le personnel travaillait en moyenne 42,5 heures par semaines. Une discussion s'est produite à ce moment-là et la durée hebdomadaire du travail a été fixée à 42 heures. Il s'agit en réalité de 41 heures, l'heure de différence entre 41 et 42 heures servant à compenser le pont de Noël et correspondant à environ 5 jours. Il ne s'agit dès lors pas d'une semaine en plus qui est offerte aux collaborateur(trice)s puisqu'il(elle)s la compensent.
- M. Guillaume Labouchère : a des remarques générales sur le rapport présenté par la Commission de gestion, qu'il trouve être malheureusement extrêmement flou, où il manque beaucoup de données et où il n'y a en pas vraiment. Le taux d'absentéisme a été communiqué à la Commission des finances. Mais, pour les années précédentes, on ne sait pas ce qui s'est passé entre le moment où la personne qui s'occupe des ressources humaines a été engagée en 2013 jusqu'à maintenant. La Municipalité peut-elle le renseigner à ce sujet, car il est toujours parlé d'un futur logiciel, mais que s'est-il passé pendant 3 ans ?

Il aimerait également compléter un peu les vœux : faire un rapport au sujet des sous-effectifs dont semble souffrir la commune, c'est également faire un rapport sur l'organisation et savoir comment l'on peut s'organiser déjà à l'interne sans forcément toujours parler de sous-effectif. S'il ne se trompe pas, le rapport de gestion est basé à fin 2016. Si l'on prend les Equivalents Plein Temps (ci-après : EPT) qui étaient au budget de 2017 et ceux de 2018 même amendés, les 10 EPT sont dépassées. A quel moment s'arrêtent ces sous-effectifs ? Théoriquement, le rapport de gestion est basé à fin 2016.

- Le président précise qu'il est de la mission de la Commission de gestion de parler du passé. Il est clair que quand le rapport sort assez tardivement en 2017, si l'on y parle de 2016, il y a peu de choses qui évoluent, c'est tout à fait normal. Il a d'ailleurs fait la demande auprès de la Commission de gestion pour que le rapport soit établi dans la mesure du possible au milieu de l'année au plus tard, de façon à ce que les Conseiller(ère)s puissent avoir un rapprochement plus clair, notamment pour pouvoir comparer les chiffres.

- M. Gérald Cretegy : pour répondre à M. Guillaume Labouchère, la Municipalité n'a pas de chiffre concernant le taux d'absentéisme de 2013 à 2016. Concernant les vœux présentés par la Commission de gestion, la Municipalité prend l'engagement d'y répondre dans le courant du printemps, avec des éléments qui seront communiqués aux Conseiller(ère)s. C'est également un élément que la Municipalité prend en compte. Il souhaite dire aussi que si les Conseiller(ère)s regardent le rapport de gestion du 24 novembre 2014, dont la Commission des finances parle d'ailleurs, ce rapport avait été assez critique au regard de la Municipalité. Cette dernière y avait répondu dans le cadre de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2014, et il y avait eu à ce moment-là des interventions, dont l'une se retrouve d'ailleurs dans le procès-verbal du Conseil communal y relatif, où Mme Véronique Villaine indiquait que ce rapport avait eu au moins la qualité de pouvoir faire sortir un certain nombre d'éléments. Il est vrai que le souci est qu'aujourd'hui la Municipalité arrive avec un rapport de gestion qui ne va pas être beaucoup plus fourni que celui de 2013, il l'accepte volontiers sans problème, c'est certainement vrai. La Municipalité espère maintenant, avec les moyens mis dans le cadre de l'Office des ressources humaines, qu'elle arrivera effectivement à obtenir l'ensemble de ces éléments. Un cahier des charges a maintenant été établi pour cet Office, dans lequel les indications concernant ces différents éléments, qui sont nécessaires à la gestion des ressources humaines, y figurent afin de pouvoir être abordés.
- M. Daniel Calabrese : déclare qu'il est vrai que les Conseiller(ère)s manquent un peu d'informations au niveau des besoins en personnel. Pour leur part, les Municipaux sont régulièrement en contact avec leur Administration, contrairement aux Conseiller(ère)s qui sont un peu plus éloignés et il serait bien que ces derniers puissent également profiter de cette information. S'agissant du vœu visant à obtenir des renseignements sur les sous-effectifs, vu que la Municipalité est dans le travail, qu'elle a fait un programme de législature, qu'elle sait plus ou moins où elle veut aller et qu'elle a fait des planifications, ne pourrait-elle pas également donner aux Conseiller(ère)s sa vision s'agissant de ses besoins en personnel jusqu'à la fin de législature ? Il reconnaît qu'il s'agit d'un exercice difficile, mais quand on planifie et qu'on a des besoins, on peut au moins donner une estimation, pas forcément un chiffre exact car cela peut être variable, mais cela permettrait au moins aux Conseiller(ère)s de se faire une idée.

S'agissant du second point, il relève que lorsqu'un préavis municipal est présenté, la question des finances se pose : la commune a-t-elle suffisamment d'argent pour le faire, cela en vaut-il la peine ? Mais les Conseiller(ère)s ne s'interrogent jamais sur la question des ressources humaines nécessaires pour mener à bien ce préavis. Il serait bon à l'avenir que la Municipalité mentionne systématiquement, dans les préavis présentés, le besoin en ressources humaines et le besoin éventuel en ressources supplémentaires nécessaires pour mener à bien ces préavis. Il pense que cela serait une information pertinente pour prendre les décisions les meilleures et éviterait que la Municipalité arrive lors de chaque présentation du budget, avec des EPT en plus, dont les Conseiller(ère)s ont tendance à souvent vouloir biffer en toute connaissance ou méconnaissance de cause.

- M. Guillaume Labouchère : désire avoir un complément d'information de la part de M. le Syndic Gérald Cretegy. La personne qui s'occupe des ressources humaines a été engagée en 2013. En dehors de la préparation du nouveau logiciel qui a été mis en place au début de l'année 2017 sauf erreur de sa part, quelles sont les choses qui ont été réalisées de 2013 à 2017 ?
- M. Gérald Cretegy : déclare, pour répondre à M. Daniel Calabrese, et les Conseiller(ère)s vont pouvoir le constater dans le cadre du traitement du budget, que la Municipalité va présenter des chiffres et un certain nombre d'éléments, en particulier sur la planification, afin de permettre aux Conseiller(ère)s d'avoir une vision claire quant aux postes qu'il va falloir fournir d'ici fin 2020. Sur la question des éléments qui doivent figurer dans les préavis, en particulier concernant les ressources humaines, il trouve la proposition tout à fait intéressante mais il faut voir si cela doit être fourni pour tous les préavis, le temps que cela peut prendre et s'il est possible d'arriver à donner le chiffre pour chaque préavis. Mais c'est un élément que la Municipalité a enregistré et qui est pertinent.

S'agissant de la question posée par M. Guillaume Labouchère, il répond que bien sûr que la personne s'occupant des ressources humaines ne s'est pas tourné les pouces pendant 3 ou 4 ans. Il précise que le fonctionnement RH ne comporte pas uniquement la gestion des chiffres.

Il y a en particulier toute la gestion des arrivées/départs, les questions de conflits qui peuvent survenir et qu'il faut pouvoir gérer, le positionnement du personnel et l'accompagnement de ce dernier à un certain moment. La réorganisation des services, qui s'est faite progressivement et qui a débouché sur la nouvelle organisation du Secrétariat municipal – les autres services ayant déjà été touchés auparavant – s'est également faite avec le travail de la RH.

- M. Michel Girardet : relève que si la Municipalité répond aux vœux de la Commission de gestion pour justifier les demandes d'effectif en faisant des comparatifs entre diverses communes, les comparaisons faites par le passé se rapportaient uniquement sur la population des communes. A son avis, cela est reproduit de la même façon et cela lui paraît totalement insuffisant comme comparatif dans la mesure où la population est un élément, mais que les budgets sont aussi des éléments très importants. Si l'on compare par exemple Gland et Nyon, la différence de population est importante, mais n'est pas du simple au double. Si l'on compare le budget, Nyon est à plus du triple de celui de Gland. Cela montre qu'à Nyon il y a plus de bâtiments, plus de commerces, plus d'activités, plus de manifestations, ce qui génère forcément un besoin en personnel plus conséquent. Il répète que dans ces comparatifs la population est un élément, mais que le budget lui semble aussi être un élément intéressant qui peut aussi faire pondérer les besoins.
- M. Pierre-Alain Bringolf : aimerait avoir une précision car, à l'intérieur du rapport de la Commission de gestion, à la page n° 3, il est mentionné le nombre de collaborateurs dans la commune, qui s'établit, selon ce rapport, à 180. Or, dans le cadre du préavis municipal n° 23 pour lequel il faisait partie de la Commission technique chargée de l'étudier, la Municipalité avait donné l'information qu'il y avait 75 employés en EPT, ce qui correspondait environ à 80 personnes. La Municipalité peut-elle lui donner des éclaircissements par rapport à cette différence de chiffres.
- M. Gérald Cretegny : explique que M. Pierre-Alain Bringolf touche un élément qui est un peu sensible dans le cadre de la gestion communale au niveau du personnel. C'est la différence, qui dure déjà depuis de nombreuses années, qui existe au niveau des statuts entre le personnel fixe et le personnel auxiliaire. Jusqu'à la dernière modification des statuts en 2011, le personnel fixe était le seul soumis aux statuts du personnel de la ville de Gland, et les auxiliaires n'y était pas directement soumis, sous réserve d'une exception qui montrait que l'on se dirigeait sur le Code des obligations. Avec le changement de règlement, il y a effectivement un point qui touche maintenant de nouveau les auxiliaires. Cela signifie que les auxiliaires sont des personnes qui travaillent en principe à l'heure, sur des temps de travail qui équivalent à peu près à 35 %, et qui touchent les bâtiments scolaires, la Pause déj, la conciergerie, etc. Ce sont ces personnes qui viennent faire des travaux, par exemple de conciergerie, le matin ou le soir, et qui permettent d'avoir des locaux propres pendant la journée. Aujourd'hui, le personnel auxiliaire représente pas moins d'une centaine de personnes. Il est vrai que très souvent, auparavant, l'habitude était de ne pas tenir compte de ce personnel dans le cadre des chiffres. Or, après analyse, il apparaît aujourd'hui que le fait, par exemple au niveau RH, de traiter les dossiers des auxiliaires prends quasiment plus de temps que de traiter les dossiers du personnel fixe, notamment en raison du fait qu'il ya plus de mouvements, qu'il y a des choses qui sont plus compliquées, qu'il y a des questions de caisse de pension également qui sont parfois prises en compte, parfois pas. En bref, cette série de choses fait que ce personnel nécessite manifestement plus de temps et qui explique un peu cette différence. La Municipalité essaie maintenant de bien prendre en compte ces personnes auxiliaires dans les chiffres.

En réponse à M. Guillaume Labouchère, il explique qu'il n'est jamais très simple de faire des comparaisons, car quand il est dévoilé, dans un rapport à Gland, ce qui se passe ailleurs, il faut d'abord se mettre d'accord avec les Municipalités d'ailleurs pour savoir si cette ligne de comparaison peut être faite. Cela n'est pas évident car tous les documents que l'on trouve de manière publique ne permettent pas toujours de faire cette analyse de manière extrêmement fiable. Par exemple, le comptage ou non du personnel auxiliaire est un problème. Il existe également des différences dans le cadre de la réglementation, laquelle n'est pas forcément la même, dans le cadre des répartitions entre du personnel qui est directement sous règlement et sous contrat avec la commune ou des services qui sont réalisés par des prestataires, même s'ils sont intercommunaux et sortent de la commune. Tous ces éléments posent de nombreux problèmes de comparaison. Il a par le passé été fait des comparaisons, lesquelles ont montré des différences importantes, mais il est toujours extrêmement difficile d'arriver à

les analyser de manière fine. Une comparaison a été réalisée en 2011 par l'IDHEAP, laquelle avait débouché sur la confusion que la commune de Gland, parmi toutes les villes suisses, était la commune qui avait le moins d'EPT par habitant, et c'était vraiment très très bas. Alors bien sûr qu'il y a les rattrapages déjà, et il se réjouit de pouvoir fournir des chiffres dès qu'il sera en mesure de le faire, ce qui permettra d'évaluer exactement où la ville de Gland se situe par rapport à ce type de comparaison.

- M. Guillaume Labouchère : est tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. Mais ce qu'a déclaré M. Michel Girardet était intéressant, à savoir de ne pas prendre uniquement la population comme base de comparaison, mais l'ensemble de toutes ces choses. Il ne croit pas vraiment que l'on rentre dans le rapport de la Commission des finances, dont il sera discuté plus tard, ce qui situe bien le fait que la comparaison est très limitée, notamment par rapport à Nyon et les services industriels. Il est d'accord sur ce point là et se réjouit également d'avoir les chiffres.
- M. Victor Braune : se permet de souligner un point, qui peut paraître secondaire mais qui est important pour la Commission de gestion. S'agissant du deuxième vœu présenté par cette dernière concernant une enquête de satisfaction anonyme réalisée auprès de l'ensemble des employés communaux, il rappelle, comme cela a été précisé à la page n° 4 du rapport, qu'il s'agissait déjà d'un vœu de la Commission de gestion dans le rapport du 24 novembre 2014. La Commission de gestion revient donc avec ce vœu pour la simple et bonne raison qu'il n'a pas été réalisé et qu'il semble absolument opportun, pour la Commission de gestion, de prendre la température, au vu notamment des sous-effectifs et des discussions autour des EPT. Il serait tout à fait intéressant de savoir quelle est l'ambiance de travail pour les employés au sein de la commune. Il répète qu'il s'agissait d'un vœu déjà formulé il y a trois ans et la Commission de gestion espère que cette fois ce vœu sera entendu.

Avec l'arrivée de M. Rodolphe Chatagny, le nombre de Conseillers présents passe à 58.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- Le président remercie la Commission de gestion pour ce rapport.

PREAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal n° 33 relatif à une demande de crédit pour la rénovation du système de gestion des secteurs d'évacuation et des éclairages de sécurité du complexe et du collège de Grand-Champ

- M. Evan Lock, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 33 relatif à une demande de crédit pour la rénovation du système de gestion des secteurs d'évacuation et des éclairages de sécurité du complexe et du collège de Grand-Champ, soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 178'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 178'000.-.*

7. Préavis municipal n° 34 relatif à l'assainissement du bruit - "mesure de capotonnage du pont CFF à l'Avenue du Mont-Blanc"

- Mme Rosanna Vaccaro, rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux formulés par dite Commission, à savoir :
 - que les préavis dont le contenu doit être exécuté dans un délai imposé par des autorités cantonales ou fédérales soient présentés au Conseil communal minimum un an avant l'échéance,
 - que les travaux gênant la circulation soient effectués durant les relâches scolaires,puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, 9 avis contraires, aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 34 relatif à l'assainissement du bruit – "mesure de capotonnage du pont CFF à l'avenue du Mont-Blanc", soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 185'500.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 185'500.-.*

PREAVIS AVEC DECISION EN UN SEUL DEBAT

8. Préavis municipal n° 35 relatif au budget de l'exercice 2018

- M. Guillaume Labouchère, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les amendements proposés puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé de manière à ce qu'il soit prévu un excédent net de CHF 308'913.- et une marge brute d'autofinancement de CHF 4'617'187.-.
- La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion et vote sur le premier amendement, ouverture de la discussion et vote sur le deuxième amendement, ouverture de la discussion et vote sur le troisième amendement, puis discussion et vote sur les conclusions, amendées ou non, de ce préavis. Le président rappelle que quelle que soit l'issue du vote sur les amendements, les Conseiller(ère)s restent libres ensuite sur leur vote au sujet du préavis amendé ou non. L'ensemble des Conseiller(ère)s est d'accord avec cette manière de procéder.
- La discussion est ouverte sur le premier amendement proposé, soit de réduire le poste 180.3657.20 "Vélopas – Vélos en libre-service", qu'il faut plutôt maintenant nommer "PubliBike", de CHF 30'000.-, ramenant le nouveau poste à CHF 1'000.- .
- Mme Jeannette Weber : explique que ces CHF 31'000.- mis au budget servent bien à l'entretien des vélos en libre-service. Cette année, seuls CHF 19'000.- ont été dépensés sur les CHF 31'000.- qui avaient été budgétés. Comme il y avait un recours au Tribunal cantonal, tout est resté un peu en stand-by et l'argent n'a pas été totalement dépensé pour l'entretien des vélos. Dit entretien est assuré par PRO-JET, qui est une structure à but non lucratif, active dans l'insertion professionnelle des jeunes. C'était d'ailleurs l'un des vœux pour lesquels l'entreprise PubliBike a été choisie, car elle était d'accord de travailler avec cette association qui travaille avec des jeunes en difficultés et qu'il semblait très important de favoriser. Un nouveau système va maintenant voir le jour et de nouveaux vélos vont pouvoir être implantés à Gland. Elle pense qu'il est donc nécessaire d'avoir cet argent au budget pour pouvoir payer leur entretien, dont les coûts sont calculés de la manière suivante pour une année : le Conseil régional paie CHF 80'000.-, les villes de Nyon et Gland paient chacune CHF 30'000.-, le

village de Prangins paie CHF 10'000.-, et les communes de Rolle et Coppet paient chacune CHF 20'000.-. Elle invite les Conseiller(ère)s à rejeter cet amendement et à garder la somme de CHF 31'000.- au budget.

- M. Rodolphe Chatagny : explique que la COFIN a proposé cet amendement car, à chaque fois que la question était posée, les réponses obtenues étaient toujours différentes. L'année passée, il y avait déjà eu une discussion au sujet de ce montant. Il avait été répondu qu'il fallait effectivement faire un changement de système, qu'il fallait pour ce faire que les vélos soient également changés et qu'il y avait un montant fixe dévolu à ce changement. Aujourd'hui il est expliqué qu'en fait cela est récurrent. Il aimerait dès lors bien avoir une réponse claire. Est-ce un système qui va rester fixe au budget à CHF 30'000.- par an pour entretenir un certain nombre de vélos – dont il aimerait d'ailleurs bien connaître le nombre – en sachant que, par le passé, le montant affecté à ce poste était de 1'000.- par année. Dans la mesure où il y a eu un manque de clarté sur ce point, la COFIN a proposé cet amendement.
- Le président rappelle que, selon le Règlement, une Commission peut retirer sa proposition d'amendement à tout moment dans la discussion.
- M. Gilles Davoine : déclare que la problématique est exactement la même que l'année dernière et que les explications données en 2016 sont toujours d'actualité, à une différence près. Avant, l'on ne comprenait pas pourquoi la somme de CHF 1'000.- avait été augmentée de CHF 30'000.-. Comme mentionné dans le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 décembre 2016, cette somme de CHF 30'000.- apparaissait dans le compte du développement durable. Avec notamment le changement de boursier communal et dans un souci de transparence, il avait été estimé qu'il fallait mieux faire apparaître dit montant dans le compte affecté à PubliBike et Vélopass, au lieu qu'il soit compliqué à voir dans le compte du développement durable. Pour le reste, les explications fournies en 2016 sont les mêmes car, comme l'a dit Mme la Municipale Jeannette Weber dans ses communications, un recours a été déposé, ce qui fait que tout a été bloqué. Au vu du rejet de ce recours, la situation s'est débloquée pour PubliBike et cet argent pourra être dépensé pour l'année prochaine, certes de manière différente puisqu'il y aura de nouveaux vélos et de nouvelles bornes, qui ne sont toutefois pas assez révolutionnaire pour que cela ne coûte plus rien. Pour 2017, la somme de CHF 19'000.- a été dépensée et il y a des chances pour que ce montant de CHF 30'000.- soit maintenu l'année prochaine au vu des nouvelles bornes et de l'installation du nouveau système. Pour les années suivantes, ce montant sera certainement moins important, probablement pas au niveau du budget, mais dans les comptes. Ce montant au budget est nécessaire et si l'amendement proposé venait à être accepté, cela poserait un véritable problème pour la mise en place de ce qui va pouvoir maintenant se faire – sauf recours au Tribunal fédéral de la société Intermobility SA – et cela va être la même chose que l'année dernière, sauf qu'une année aura été perdue. Il y avait déjà eu un petit couac dans les explications fournies à la COFIN par le passé. Cette année, lors des échanges qu'il a eus avec la COFIN, cette dernière s'est posée la question de savoir pourquoi ce montant de CHF 30'000.- apparaissait toujours au budget alors qu'un amendement avait été proposé l'année d'avant à ce sujet. Il y a eu une confusion dans la mesure où le budget 2017 avait été accepté sans amendement par le Conseil communal. Pour le budget 2019, ce point sera le premier à être discuté avec la COFIN, afin d'éviter de refaire encore une fois la même chose. Au vu des explications fournies, il suggère au président de la COFIN de retirer cet amendement.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur ce premier amendement.

Décision

A une large majorité, deux oui, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse le premier amendement de la Commission des finances, soit de réduire le poste 180.3657.20 "Vélopass – Vélos en libre-service" de CHF 30'000.-, ramenant le nouveau poste à CHF 1'000.-.

- La discussion est ouverte sur le deuxième amendement proposé, soit de supprimer le poste de chef de projet dans le secteur "400 Infrastructures et environnement" et de réduire ainsi :
 - le poste 400.3011.00 "Traitements" de CHF 68'250.-, ramenant le nouveau poste à CHF 540'450.-;

- le poste 400.3030.00 "Cotisations AVS-AI" de CHF 4'500.-, ramenant le nouveau poste à CHF 49'000.-;
 - le poste 400.3040.00 "Cotisation caisse de pension de CHF 7'716.-, ramenant le nouveau poste à CHF 89'784.-;
 - le poste 400.3050.00 "Assurances accidents et maladie" de CHF 1'655.-, ramenant le nouveau poste à CHF 28'645.-.
- Mme Florence Golaz : explique qu'elle a de la peine à comprendre la logique du rapport de la COFIN. Plusieurs postes sont proposés par la Municipalité et il est constaté que certains postes ne méritent même pas une ligne dans le rapport. Il n'y est parlé ni du délégué à la promotion économique, ni du responsable de la billetterie et de l'accueil au théâtre, ni des postes au Service de la jeunesse. Qu'est-ce que cela signifie ? Que la COFIN les accepte et qu'il n'y a dès lors pas besoin d'analyse, pas besoin de renseignements complémentaires ? Des analyses sont faites pour certains poste, par exemple celui d'assistant RH, pour lequel il est difficile à la COFIN de se prononcer. Cela est peut-être difficile, mais pourquoi la COFIN ne propose-t-elle pas d'amendement à ce sujet au bénéfice du doute ? Elle trouve qu'il y a une légèreté dans cette analyse, elle ne comprend pas, elle aimerait que la méthodologie lui soit expliquée.
 - M. Guillaume Labouchère : déclare que le rapport de la COFIN se lit surtout après avoir lu le préavis sur le budget, qui est particulièrement détaillé. La COFIN, dans son ensemble, a décidé de ne pas reprendre chaque point du préavis du budget afin de ne pas répéter phrase par phrase ce qui y est mentionné. Il encourage les Conseiller(ère)s à lire dit préavis s'ils trouvent le rapport établi par la COFIN incomplet. Il est vrai que certains postes n'ont pas posé de problème particulier et c'est pour cette raison qu'il y a des séances de groupe. Il invite les Conseiller(ère)s à poser des questions ce soir sur des postes précis.
 - M. Pierre-Alain Bringolf : un peu dans le même sens que la question précédemment posée, il aimerait mieux comprendre sur quelle base la COFIN a décidé qu'il fallait supprimer le poste de chef de projet dans le secteur "Infrastructures et environnement". La COFIN pourrait-elle donner quelques explications à ce sujet ? S'est-elle basée sur le nombre de projets et de préavis qui sont en cours dans ce service qui seraient en diminution ou sur d'autres critères ?
 - M. Guillaume Labouchère : répond qu'il y a 5 phrases du rapport de la COFIN qui résument extrêmement bien cela à la fin du chapitre 4, à la page n° 10, et dont il redonne lecture : *"Ainsi, bien que les tâches du service sont reconnues importantes et multiples, nous estimons que l'effectif avec 3 ingénieurs, 1 géomaticien, 1 chef de service et 1 secrétaire est lui aussi important, que les compétences sont présentes. Il convient éventuellement de revoir l'organisation afin de mieux répartir les responsabilités. Le nombre de projets sur lesquels le service doit travailler peut aussi être repensés et mieux hiérarchisés"*. S'agissant des chiffres précis quant au nombre d'heures supplémentaires que le personnel a dû faire, la COFIN ne les a pas. Un grand nombre d'éléments sont en partie flous, il l'accorde, mais la COFIN ne peut pas donner ces chiffres dans la mesure où elle ne les a pas reçus.
 - M. Eric Dällenbach : prend la parole en tant que membre de la COFIN. Il rappelle à toute l'assemblée que la COFIN est constituée de 9 membres, lesquels ont parlé des dicastères et ont beaucoup travaillé. Il croit pouvoir dire que les membres de la COFIN n'avaient pas d'avis avant de travailler. Autrement dit, les 9 membres de la COFIN, dont 4 GdG, 2 PLR, 2 PS-Les Verts-POP et 1 UDC, ont été absolument d'accord, après la totalité des réponses reçues et après maintes discussions, de dire : il faut faire quelque chose et essayer de limiter certaines dépenses. A partir de quoi faut-il limiter ? Il sait qu'il y a 3 ou 4 ans la COFIN s'était faite blackbouler parce que la manière dont les choses avaient été proposées ne jouait pas. Et c'est à partir de là que les membres de la COFIN se sont dit qu'il fallait toucher un ou deux postes en particulier. Il rappelle les arguments mentionnés dans le rapport de la COFIN, pour les Conseiller(ère)s qui ne l'auraient pas lu – mais il imagine bien que tout le monde l'a lu. En premier lieu, la Municipalité dit à la COFIN que cela ne joue pas par rapport aux objectifs. Mais les objectifs fixés par l'exécutif doivent tenir compte de l'urgence et non des projets à effectuer. La deuxième chose est que le personnel à disposition est un élément important pour la fixation des objectifs. En d'autres termes, on ne peut pas fixer des objectifs pour 10 personnes alors qu'il n'y en a que 5. Les projets non-urgents peuvent être reportés. Rome ne s'est pas faite en un jour. Les finances à disposition ne sont pas extensibles, cela est

absolument clair. Et c'est à travers cela que la COFIN essaie de dire : diminuons ou faisons un petit peu différemment. Il rappelle que, pour ces 2 années, il y a une augmentation d'EPT, soit une augmentation de 15 personnes sans parler de celles qui sont déjà là, ce qui représente 20 % d'augmentation du personnel. Il ne connaît pas beaucoup d'entreprises qui arrivent à augmenter d'autant leurs effectifs. Il ajoute également que les propositions de la COFIN touchent 0,3 % du budget, et c'est là où certains Conseiller(ère)s ont l'air d'être un peu bloqués. La COFIN est donc à 99,7 % d'accord avec le budget communal présenté. Il va prochainement y avoir la RIE III, qui va poser certains problèmes, et les Conseiller(ère)s savent très bien qu'au niveau social, pour l'année prochaine c'est très bien, mais pour l'année suivante on ne sait pas. Cela veut simplement dire que la COFIN a une certaine prudence.

- M. Gérald Cretegny : reconnaît que, dans son rapport, la COFIN ne peut pas aller au-delà de ce que la Municipalité lui a communiqué et qu'il lui manquait effectivement quelques données. La Municipalité va essayer de compenser ce défaut, en tout cas en partie, et va tout d'abord présenter aux Conseiller(ère)s la planification qu'elle a aujourd'hui pour la législature, en tout cas jusqu'à fin 2020. S'agissant de l'année 2021, cela est un peu plus complexe à faire dans la mesure où il y aura un croisement des législatures.

Dans le budget 2017, il était prévu 6,2 EPT. En réalité, un poste de stagiaire a été comptabilisé dans certains éléments, non comptabilisé dans d'autres, et c'est la raison pour laquelle, dans le tableau présenté aux Conseiller(ère)s – que ces derniers pourront utiliser pour la suite et qui sera transmis au président du Conseil communal pour qu'il puisse être annexé au procès-verbal – il est mentionné 5,2 EPT. Sur ce document, il peut être constaté qu'aujourd'hui, pour 2018, la Municipalité demande l'équivalent de 8,5 EPT. Il est vrai que cela est important, mais s'agissant des projections pour 2019 et 2020, que la Municipalité affirme pouvoir tenir, il y a, pour 2019, trois postes qui représentent 2,3 EPT, soit 1 EPT pour les Services des bâtiments et de l'urbanisme, 1 EPT pour les espaces-verts au Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE), et 0,3 poste au Service de la culture. Pour 2020, il y a deux postes qui représentent 1,8 EPT, soit 1 poste au niveau du Service de la jeunesse, et 1 autre au niveau du SIE. M. le Municipal Michael Rohrer présentera les calculs qui sont faits pour arriver à justifier ces postes à l'interne, en particulier le poste lié au SIE et le poste d'ingénieur, qui sont des éléments très intéressants.

- M. Michael Rohrer : pense qu'il faut effectivement donner quelques explications complémentaires pour que les Conseiller(ère)s comprennent pourquoi la Municipalité demande un poste en plus. En premier lieu, il tient quand-même à dire que, sur la dernière législature, le SIE a été impliqué dans 80 % des préavis que le Conseil communal a votés et a donc véritablement participé à ceux-ci. Le SIE effectue les tâches qui lui sont propres, mais travaille également en transversale pour d'autres services en interne. Il montre aux Conseiller(ère)s, sur le projecteur, comment travaille la commune pour essayer d'avoir une planification. Il leur présente un document tiré de l'outil de pilotage qui existe au niveau du Secrétariat municipal, qui permet de lister tous les projets. Les différents services sont mentionnés au bas du document, et les projets sont listés, avec les différentes phases – soit étude, pas étude, etc. – et avec les dates. Un tableau récapitule ces projets au niveau du SIE, pour montrer les différentes tâches qui sont effectuées au sein de ce service. Il y a actuellement 4 pages de projets, certains importants comme par exemple les éclairages publics, d'autres qui sont actuellement en cours ou en finition, comme les zones 30 km/h sous gare, et les projets futurs, comme le réaménagement du Vieux-Bourg, qui vont être extrêmement chronophages au niveau de la commune. La liste est vraiment longue, il y a des projets plus grands que d'autres, comme par exemple la jonction autoroutière qui va prendre beaucoup de temps au SIE car il faut vraiment faire quelque chose au vu des problèmes de circulation rencontrés. Ensuite, au niveau du SIE, ce tableau est décliné de manière encore plus précise, en reprenant tous les projets et en y mettant différentes cotes et codes. Il fait défiler les pages du document afin que les Conseiller(ère)s puissent constater que la liste est vraiment longue. Sur la base de ces projets, le SIE passe ensuite à la planification, avec les projets en cours et des tableaux qui disent très précisément à quelle phase chaque projet se trouve. Il y a actuellement environ 200 phases en cours. Sur cette base, un gros travail est fait pour montrer la charge de travail. Alors le document présenté peut paraître un peu compliqué et difficile à lire, mais il y est mentionné pour chacun des employés du SIE des tâches récurrentes qui sont listées pour chaque projet et, pour chaque phase de ce dernier, le nombre d'heures nécessaires à sa réalisation, par personne. Cela permet de comprendre que

les demandes qui sont faites par la Municipalité ne viennent pas de nulle part. Il précise que, si l'on prend par exemple la ligne n° 21 du document qui représente les EPT, qui comprend la période d'aujourd'hui au mois de décembre 2019, soit sur 2 ans, cela représente en moyenne 4,87 EPT. Il s'agit donc de la prévision sur les deux prochaines années, avec la plupart des projets qui sont déjà engagés et qui sont déjà en route. Le SIE a actuellement une dotation de 3,8 EPT, la Municipalité demande 1 EPT supplémentaire au vu de ce qui vient d'être démontré et de la planification. Grâce à ce document, la Municipalité sait exactement où elle va, et c'est pour cette raison qu'il demande aux Conseiller(ère)s, sur la base des informations qui viennent d'être présentées, de refuser cet amendement.

- Le président demande à quelle fréquence ce document est mis à jour.
- M. Michael Rohrer : répond que cela a été fait il y a 6 mois. Les projets qui vont être votés et ceux prévus sur les deux prochaines années doivent encore y être intégrés, et des mises à jour régulières, en fonction des différents projets qui vont arriver, seront faites.
- Le président demande si les tableaux présentés ont été communiqués à la COFIN.
- M. Michael Rohrer : répond que la COFIN n'a apparemment pas eu connaissance de ces documents relatifs aux projets et aux postes supplémentaires demandés.
- M. Gilles Davoine : répond que non, il s'en excuse, et cela est bien sûr embêtant de constater par la suite que la COFIN, en manque de données, se dit "bon, on ne comprend pas, il y a trois lignes sur ce sujet là, cela ne nous paraît pas justifié, on tape dessus, on fait un amendement". Il est vrai qu'il n'y a pas eu non de demande en ce sens. Lors de la discussion sur l'ensemble des postes avec la COFIN, il était, en qualité de Municipal des finances, accompagné par M. le Syndic Gérald Cretegy. S'agissant des poste au niveau du SIE, il n'avait pas en sa possession tous les détails dévoilés ce soir car il ne travaille pas personnellement sur le tableau présenté, cela limite donc un peu les choses. Pourquoi ne pas voir si, à l'avenir, comme cela a été fait pour les Perrerets par exemple, il ne serait pas opportun que quelqu'un de plus technique participe également aux discussions avec la COFIN. Si cette dernière avait des problématiques avec le poste du SIE en particulier, il aurait peut-être fallu que M. le Municipal Michael Rohrer assiste à une séance pour répondre à des questions. Il faudra donc faire mieux à l'avenir. Toujours est-il que la COFIN n'a effectivement pas eu connaissance de ces tableaux et les découvre ce soir.
- Le président relève que la COFIN est quand-même une Commission confidentielle et il pense que ce serait judicieux que ces plans de charge apparaissent et lui soient présentés à chaque présentation de budget.
- M. Rasul Mawjee : remercie M. le Municipal Michael Rohrer pour le tableau présenté. Il a été parlé auparavant des priorités. En regardant le schéma, il est effectivement constaté un certain nombre de projets. La Municipalité a déjà l'habitude de fixer des priorités, car dans le plan des investissements, il était mentionné un montant de CHF 37 Mios en priorité 1 et un montant de CHF 50 Mios en priorité 2. Les moyens actuels ne permettent pas de les réaliser d'un coup. De la même manière, au vu de tous les projets qu'il y a et les ressources financières encaissées limitées qui proviennent notamment des contribuables, il est impossible de tous les réaliser. Il faut donc simplement les reporter dans le temps et les faire patienter. Les ressources ne sont pas illimitées, les revenus des personnes qui habitent Gland ont augmenté, elles paient des impôts. Les charges ne pourront pas être augmentées indéfiniment puis demander une augmentation d'impôt par la suite. A son avis, les projets doivent être faits avec les ressources actuellement à disposition, avec le budget qu'il y a et avec un accroissement des charges de façon raisonnable. Malheureusement cela tombe sur le poste de chef de projet dans ce cas-là, mais cela aurait pu tomber sur d'autres postes ailleurs. Il faut faire avec les ressources disponibles et fixer les priorités.
- Le président rappelle que c'est le Conseil communal qui vote les crédits ainsi que les préavis.
- M. Gilles Davoine : avoue être vraiment perdu. On lui raconte des choses absolument aberrantes par rapport au budget que la Municipalité présente, par rapport aux moyens à disposition, par rapport au programme de législature que la Municipalité a présenté, par rapport aux tableaux des investissements et des priorités que le Conseil communal est justement le premier à demander à la Municipalité. Cette dernière est parfaitement prudente et cohérente : elle a un programme de législature ainsi qu'un tableau des investissements avec

des priorités très claires. La Municipalité présente ce soir aux Conseiller(ère)s un budget 2018 qui est équilibré, avec une marge brute d'autofinancement prévue d'environ CHF 4,5 Mios. En 2015, la marge d'autofinancement s'élevait à CHF 10,5 Mios, en 2016 elle s'élevait à CHF 4,5 Mios et, en 2017, la marge d'autofinancement qui peut être prévue ce soir, en l'état actuel des choses, se monte à CHF 5 ou 6 Mios. Elle s'élève donc à plus de CHF 25 Mios depuis 2015. Il rappelle que cette marge d'autofinancement sert à investir sans avoir à emprunter. Il a été dit que la ville de Gland n'a pas les moyens. Le plafond d'endettement actuel s'élève à plus de CHF 120 Mios alors que l'endettement s'élève à CHF 60 Mios. Le Conseil communal a voté un plafond d'endettement qui permet à la Municipalité d'aller à CHF 60 Mios en-dessus alors qu'il y a en plus une marge d'autofinancement. Donc où est-ce que, à ce moment-là, la Municipalité n'a pas les moyens de faire ce qui est en priorité ? Il ne comprend pas, il ne sait pas ce qu'on lui dit. Il ressort du programme de législature que la Municipalité a une ambition de faire quelque chose et elle a les moyens de le faire maintenant. On est en train de lui dire qu'il faut reporter les choses, les reporter jusqu'à quand ? Quand les taux d'intérêt seront à nouveau à 7 %, comme quand Grand-Champ a été construit ? Il pense qu'on a quand-même bien fait de construire ce bâtiment parce que, malgré le fait que les emprunts se sont faits à des taux très élevés, personnellement il ne le regrette pas aujourd'hui. Reporter alors que les comptes de la commune sont bénéficiaires ? Reporter quand on voit dans la situation dans laquelle se trouve Nyon, dont la Municipalité a présenté un budget déficitaire et qui essaie d'expliquer tant bien que mal que oui, cette fois ce sera vrai, il y a des comptes qui seront en déficit ? Ce n'est justement pas ce qu'il faut faire. Gland a maintenant la possibilité d'investir, a les moyens de la faire, et les taux d'intérêts actuels moyens sur l'ensemble de l'endettement de la commune s'élève à 1 %. Si la commune n'investit pas maintenant, si elle ne décide pas de faire quelque chose maintenant, elle ne le fera jamais. Il n'y aura jamais de meilleur moment pour cela que maintenant. Il ne comprend donc pas le désir de vouloir reporter les choses alors que le budget est bénéficiaire et qu'il y a justement les moyens et la possibilité de les faire.

La Municipalité a effectivement des ambitions, comme refaire un Vieux-Bourg digne de ce nom, digne d'une ville. Actuellement, de son point de vue personnel, quand il se rend à la gare de Gland, il se dit "waouh, c'est beau, j'ai enfin une gare qui est à la hauteur de ma ville". Et il est assez fier de voir cela, même s'il n'y est pas pour grand-chose. Pour le Vieux-Bourg, il espère que cela sera pareil. La Municipalité a l'ambition d'une patinoire régionale, car elle pense que Gland mérite maintenant des infrastructures de ce type-là. Elle est passée difficilement de ville à village, il faut maintenant qu'elle s'affirme comme une ville. Et c'est justement le moment pour le faire. Il répète que tous les membres de la Municipalité ont cette ambition là et ont énormément de projets.

Il a été dit que les amendements proposés par la COFIN allaient toucher 0,3 % du budget, cela est exact, c'est-à-dire rien du tout. Mais cela ne va faire qu'augmenter la marge d'autofinancement. Cette dernière, comme il l'a déjà dit, sert à faire des investissements, sauf que ce derniers ne pourront pas être faits parce que le Conseil communal aura refusé les postes des personnes qui permettent justement de mener à bien ces projets. Cela n'a pour lui aucun sens. Finalement, gouverner c'est prévoir. Parfait, ça ça lui parle. Effectivement, les Conseillers communaux ont vu à quel point la Municipalité prévoit. Au vu des projets en cours et de ceux que la Municipalité a l'ambition de mettre en place, le SIE sait déjà combien de personnes nécessaires il lui faut pour sa bonne marche. La Municipalité demande donc aux Conseiller(ère)s, exactement comme l'avait suggéré M. Eric Dällenbach, de mettre les personnes en place maintenant, parce qu'après, quand elle va présenter les projets, il faudra qu'elle puisse dire aux Conseiller(ère)s qu'il y a le personnel suffisant pour les faire. Peut-être que le rôle de la COFIN est la prudence. Pour sa part, Il demande aux Conseiller(ère)s d'avoir de l'ambition, la même que celle qu'a la Municipalité, pour avoir des projets que Gland mérite. Pour cela, il faut avoir les personnes qui puissent aller avec.

- M. Georges Grandjean : pense que le but de la COFIN est finalement atteint avec cet amendement. Des explications claires ont été données par la Municipalité sur les raisons de l'engagement de cet employé supplémentaire au SIE. C'est peut-être un peu dommage, la COFIN aurait peut-être dû faire d'autres amendements pour avoir plus d'explications sur d'autres postes. Effectivement, quand il avait été parlé du projet de la Vy-Creuse, il avait soulevé la question du surcroît de travail pour le service communal qui allait s'occuper de ce projet et il s'inquiétait que cela allait encore retarder le Vieux-Bourg. A cette occasion, M. le

Municipal Michael Rohrer avait expliqué aux Conseiller(ère)s que cela allait suivre son cours, comme les autres projets. Il est vrai que la COFIN doit souvent s'appliquer et vraiment insister pour obtenir de la part de la Municipalité des explications approfondies. Pour les deux postes de ce dicastère, il y avait seulement trois lignes d'explications dans le budget et la COFIN en a obtenu 10 de plus de la part de M. le Syndic Gérald Cretegy et de M. le Municipal Gilles Davoine, lesquelles n'étaient de loin pas aussi approfondies que celles fournies ce soir. Il répète que le but de la COFIN est finalement atteint.

- M. Rodolphe Chatagny : relève qu'il est vrai que les raisons de l'amendement présenté par la COFIN était de se poser quand-même certaines questions, notamment de savoir quel était l'objectif de la Municipalité à long terme et si elle avait l'intention de demander de plus en plus de préavis et donc d'engager de plus en plus de monde à l'avenir. Le Conseil communal doit également décider une vision dans cette décision. Les Conseiller(ère)s ont-il(elle)s vraiment envie, comme le propose M. le Municipal Gilles Davoine, de continuer très fortement une extension et de poursuivre avec de très grandes ambitions, ou faut-il rester un peu plus prudent ? Les taux d'intérêts sont actuellement très faibles, mais une vision à moyen terme permet quand-même de faire penser, au vu de la conjoncture actuelle, qu'une inflation pourrait apparaître très fortement l'année prochaine, d'abord aux Etats-Unis puis en Europe. Cela demandera également beaucoup de géopolitique, ce qui est toujours très difficile à expliquer. Les emprunts qui sont faits le sont toujours à très court terme, à des taux d'intérêts négatifs proche du zéro, mais cela signifie qu'ils devront à chaque fois être renouvelés et prochainement. Dès le moment où il y aura une inflation, une hausse obligatoire des taux d'intérêts interviendra et ces emprunts seront immédiatement réévalués avec des taux d'intérêts beaucoup plus importants, et très rapidement une modification de la structure de ces emprunts pourrait intervenir.

Il aimerait ensuite ajouter un autre point : la charge salariale va augmenter. Il faut aussi bien être conscient que ce sont des personnes qui sont engagées en cours d'année, l'augmentation qui est mentionnée au budget 2018 au niveau des salaires ne comporte donc que les salaires sur une partie de l'année. En général, les engagements se font au mois d'avril et ne portent que sur 9 mois. En réalité, l'augmentation de CHF 600'000.- des salaires et des engagements correspond à une augmentation annuelle de CHF 800'000.-, soit CHF 200'000.- de plus pour l'année 2019. Il est prévu automatiquement, de manière récurrente, une augmentation encore supérieure à ce qui vient de se passer, même sans parler d'augmentation de nouveaux postes comme l'ont mentionné M. le Syndic Gérald Cretegy et les autres Municipaux. De nombreuses choses doivent être mesurées et la COFIN a décidé d'analyser un peu tous ces postes, de voir les postes qui n'étaient pas vraiment compris et a essayé de tabler plutôt sur ceux-ci. La COFIN aurait pu aussi se poser la question sur d'autres postes, pour lesquels il y a effectivement eu des débats qui étaient relativement courts, comme le poste de la promotion économique et pour lequel les membres de la COFIN ont plutôt eu envie de dire "donnons la chance à la Municipalité pour ce poste à la promotion économique qui va effectivement ramener des entreprises, amener du monde et de nouvelles sources de revenus", mais c'est effectivement un poste que la COFIN devra peut-être examiner à nouveau dans 2 ou 3 ans s'il n'a pas permis d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés.

- M. Rasul Mawjee : déclare, pour répondre à M. le Municipal Gilles Davoine, que si la marge d'autofinancement est bonne et si la commune a les moyens de faire ces projets, qu'elle les fasse. Mais, pour ce faire, il n'y a pas besoin d'augmenter la marge salariale sur des années et des années. Il peut être engagé des ressources complètes pour pouvoir mener un préavis de bout en bout avec la gestion du projet de ce préavis incluse là-dedans, sans aucune obligation de les faire uniquement avec les employés de la commune.
- M. Olivier Moulin : explique qu'il se rappelle de la dernière législature, au cours de laquelle il a souvent entendu que beaucoup de questions étaient posées sur les projets – qu'en est-il de ce projet, comment avance celui-ci, où en est celui-là – et il a souvent entendu la réponse "on voudrait bien mais on n'a pas réussi parce qu'on a eu un chef de service qui est parti, on manquait de personnel ici, on manquait de personnel là". Il y avait une planification, il y avait des projets qui étaient priorisés mais qui étaient impossibles à réaliser au vu du manque d'effectifs et de personnel interne. Et depuis là de nombreux projets ont été lancés, avec des montants très conséquents. Il a été fait preuve de volontarisme, ce qui est vraiment important, mais cela n'est pas fini, avec des projets comme notamment le Vieux-Bourg. Il lui semble que

quand on regarde les montants qui sont engagés, le fait de risquer un blocage sur ces projets, qui sont priorités, en raison d'un EPT qui pourrait manquer, c'est un peu un auto-goal et il pense qu'il faut faire attention à ça.

- M. Gérald Creteigny : déclare qu'il faut aussi voir ce que cela signifie derrière les chiffres. Il vient d'être parlé de ces nombreux projets, qui ont été démontrés par les documents présentés par M. le Municipal Michael Rohrer. L'image de Gland est tout simplement en train de changer et va vers quelque chose de beaucoup plus agréable, de mieux. Cela peut être constaté dans la qualité des rues et de toutes sortes de choses. Si l'on veut conserver cette image-là, il faut pouvoir continuer dans ces projets. Ces derniers sont certes nombreux mais, comme le disait M. le Municipal Gilles Davoine, ils figurent dans le cadre du plan d'investissement. La Municipalité n'invente rien, elle l'a présenté, le présente, ce qui signifie qu'il y a une maîtrise de là où elle veut aller. Le programme de législature a également démontré la volonté de la Municipalité d'arriver à maintenir, voire à renforcer, une certaine qualité de vie à Gland. S'agissant des risques pour le futur, l'une des questions à se poser est de pouvoir faire venir de nouveaux contribuables sur la commune, qui arriveraient avec un peu d'argent, cela est important. Pour que ces contribuables viennent s'établir à Gland, il faut que la commune soit d'une certaine qualité. Il est impossible de tous les loger au bord du lac, il faudra bien aussi que des gens habitent dans d'autres quartiers. Et pour pouvoir vivre dans ces quartiers avec une certaine qualité, il faut qu'il en soit de même sur l'ensemble de la commune. La Municipalité a pour vision de garantir une certaine qualité, de garantir la possibilité à chacun de se loger – des plans de quartier intègrent des logements à prix abordable – mais toujours dans un contexte qui soit de qualité. Il encourage donc les Conseiller(ère)s à ne pas accepter cet amendement.
- M. Laurent Dorand : a une question pour M. le Municipal des finances. La masse salariale des auxiliaires est-elle comprise dans la masse salariale des graphiques qui ont été présentés ?
- M. Gilles Davoine : répond que oui, il s'agit de la masse salariale totale, tous les employés compris.
- M. Laurent Dorand : trouve que la justification du poste de chef de projet a bien été expliquée, c'est magnifique. Il y a 180 autres employés, auxiliaires compris, pour lesquels on ne sait pas vraiment ce qu'il y a. Il n'y a jamais eu de tableau de bord présenté, pourtant il lui semble que le nerf de la guerre pour n'importe quelle entreprise est de savoir combien elle a d'employés, à quel endroit et ce qu'ils ont à faire. La Municipalité vient de justifier un poste. Il comprend la COFIN, qui doit analyser le budget sur lequel il est proposé des postes et doit attaquer le budget par rapport à ces derniers. La Municipalité ne va évidemment pas dire qu'il faut enlever une personne dans un autre service pour la mettre dans ce nouveau poste. La raison pour laquelle il en vient là et que, depuis 5 ans, il entend le même discours chaque année, que Gland grandit, qu'il est fait un rattrapage. Il est remonté jusqu'en 2013 et a fait les constatations suivantes : en 2013, Gland comptait 11'800 habitants et, en 2017, elle en compte 12'829, ce qui fait 1'000 habitants de plus. Par contre, durant la même période, il y a eu déjà 21 EPT supplémentaires au sein du personnel, sans compter ceux de cette année. Cela signifie donc qu'avant la commune arrivait à gérer 12'000 habitants avec 50 personnes – sans prendre les auxiliaires à défaut de vision globale – et qu'aujourd'hui, avec 30 employés de plus pour 1'000 habitants supplémentaires, la commune n'arrive pas à gérer. Il manque maintenant apparemment partout des ressources. Cela lui pose quelque part un souci, d'autant plus que, comme l'a dit M. Eric Dällenbach, la masse salariale représente 19 % du budget, contre sauf erreur 15 % en 2013. A un moment donné, il faut aussi savoir gérer. Le coût salarial est énorme, même sans prendre en compte les aspects de toute la partie du 2^{ème} pilier, qui est un gros problème au niveau de la commune. Tout cela s'accumule, et il ne parle pas des aspects économiques qui vont arriver. A un moment donné on doit dire stop. C'est un poste, c'est deux postes, il faut arrêter d'augmenter sans essayer d'améliorer, d'optimiser, de regarder où l'on peut faire mieux avec moins de personnes et ne pas chaque année arriver avec des nouveaux postes. Il faut arrêter d'engager du personnel et il faudrait une fois faire une comparaison avec les autres communes afin de constater si réellement la ville de Gland est à la rue par rapport à celles-ci, non seulement au niveau du personnel mais aussi de ce qui est nécessaire. A Gland, la gendarmerie a été externalisée, des charges qui étaient à l'interne ont été mises à l'externe. Donc à l'époque, avec moins de gens, on gérait la commune qui comprenait la police communale. Il invite dès lors les Conseiller(ère)s à voter contre ce poste afin de donner le stop à l'engagement de personnel supplémentaire,

également pour le futur, et recommande donc d'accepter l'amendement proposé par la COFIN.

- M. Gilles Davoine : pense qu'il faut un peu adapter l'argumentation, car le stop a été donné par la Municipalité elle-même. Cette dernière a présenté aux Conseiller(ère)s un tableau avec les prévisions des EPT pour les prochaines années. Il a été parlé de rattrapage, c'est un fait. Pour préciser ce qu'a auparavant dit M. le Syndic Gérald Cretegny, l'étude de l'IDHEAP effectuée en 2011 concernait 130 villes de Suisse, et Gland était classée en 130^{ème} position, ce qui fait qu'il y avait malgré tout quand-même un petit bout à rattraper. Alors que le rattrapage ait été effectué ou soit en passe de l'être, c'est une chose, mais il ne faut pas venir après avec l'argumentation qu'à un moment il faut dire stop. La Municipalité a établi et présenté un tableau des EPT supplémentaires souhaités jusqu'en 2020 et qui démontre très bien que ce processus est bientôt terminé. Il ne faut pas essayer de jouer les snipers et tirer sur des postes comme ça, au hasard, quand-bien même la Municipalité les a justifiés. Comment effectuer un rattrapage en disant stop ? La Municipalité a été expliquée que le tableau présenté ce soir aux Conseiller(ère)s sera donné au président pour être joint au procès-verbal de la présente séance et qu'elle s'y tiendrait. Il comprend dès lors assez mal cette argumentation.

Les Conseiller(ère)s parlent toujours des chiffres et la Municipalité regarde accessoirement, pour sa part, le côté humain. Il a été dit que ce que fait la Municipalité est bien, qu'elle n'a pas fait ceci, qu'elle n'a pas fait cela, qu'il faudrait d'abord qu'elle organise. Evidemment qu'une réorganisation a été faite. La Municipalité travaille sur la professionnalisation du secrétariat municipal actuel, avec l'arrivée du nouveau secrétaire municipal et de la secrétaire municipale adjointe, c'est juste gigantesque, et là certain(e)s Conseiller(ère)s reprochent à la Municipalité le passé et le fait de ne pas avoir pu obtenir des données qui n'ont en effet pas été collectées à une époque où les choses étaient effectuées de manière moins professionnelles, lorsque Gland était un village. Mais il faut également voir le côté humain. Le chef de service du SIE est là ce soir, il est venu voir ce qui se passait, parce qu'il sait lui que ce ne sont pas des chiffres, qu'il a vraiment besoin de monde et que sans ce chef de projet supplémentaire, cela va vraiment poser des problèmes.

Pour en revenir aux chiffres – parce que c'est le rôle de la COFIN et sa responsabilité en qualité de Municipal des finances – il a été parlé de RIE III. En réalité, cette Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III est malheureusement une vraie fausse mauvaise nouvelle. La commune de Gland ne va pas tellement être affectée, car elle est ridicule en terme de personnes morales, elle a de la peine à atteindre les CHF 3 Mios à ce niveau-là, et c'est pour cette raison que la COFIN ne remet pas en cause le poste de délégué à la promotion économique et qu'elle se demande plutôt pourquoi ce poste ne représente que 0,8 EPT et non pas 1 EPT. Pourquoi la ville de Rolle, située juste à côté, dont le nombre d'habitants est la moitié de celui de Gland, a un budget supérieur de CHF 10 Mios ? Parce qu'elle a beaucoup des sociétés sur son territoire, beaucoup de revenus sur les personnes morales, et qu'elle se dit que RIE III va lui coûter CHF 10 Mios. Avec ses pauvres CHF 3 Mios, malheureusement ou heureusement juste à court terme, la commune de Gland ne va pas être beaucoup affectée, d'autant plus que Swissquote bénéficie déjà d'un arrangement fiscal.

S'agissant de la péréquation, la Municipalité ne sait actuellement pas ce que cela va donner ni où cela va aller. Le 4 décembre 2017, il a assisté à l'Assemblée des Syndics lors de laquelle la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux a notamment présenté les mesures pour 2019 et 2020 et l'abandon du point d'écrêtage. Cette mesure fait hurler la commune de Nyon car cela va leur coûter 3 points d'impôt. D'après les calculs effectués par le canton, cette mesure rapportera à Gland 1,6 point.

La situation actuelle est donc favorable et s'il y avait des feux de signalisation, ils seraient tous au vert. Compte tenu des projections, du fait que la Municipalité ne va pas continuer dans cette direction et dire stop et du fait que les signaux sont tous au vert, la COFIN peut dire qu'effectivement elle ne touche qu'à 0,3 % du budget et tirer à vue sur deux postes, comme ça, mais il n'en comprend pas l'utilité. Par contre, il sait que pour la Municipalité et pour les différents Services de la commune cela va être très problématique. Alors que la Commission technique pour le préavis municipal n° 34, qui concerne le SIE, présente le vœu que les préavis dont le contenu doit être exécuté dans un délai imposé par des autorités cantonales ou fédérales soient présentés au Conseil communal un an avant l'échéance et que le Service

travaille un peu plus vite, si ce poste au SIE venait à être refusé, cela va vraiment poser des problèmes pour les ambitions et pour les projets qui sont déjà en cours et pour ceux qui devraient pouvoir être faits.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur ce deuxième amendement.

Décision

Par 24 non, 22 oui, 10 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse le deuxième amendement de la Commission des finances, soit de supprimer le poste de chef de projet dans le secteur "400 Infrastructures et environnement" et de réduire ainsi :

- le poste 400.3011.00 "Traitements" de CHF 68'250.-, ramenant le nouveau poste à CHF 540'450.-;
 - le poste 400.3030.00 "Cotisations AVS-AI" de CHF 4'500.-, ramenant le nouveau poste à CHF 49'000.-;
 - le poste 400.3040.00 "Cotisation caisse de pension de CHF 7'716.-, ramenant le nouveau poste à CHF 89'784.-;
 - le poste 400.3050.00 "Assurances accidents et maladie" de CHF 1'655.-, ramenant le nouveau poste à CHF 28'645.-.
- Le Président interrompt la séance pour une intervention musicale de jazz de la part du Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV). Il remercie la Municipalité pour cet intermède.
 - La séance reprend.
 - La discussion est ouverte sur le troisième amendement proposé, soit de supprimer le poste d'assistant de sécurité publique dans le secteur "615 Service de la population" et de réduire ainsi :
 - le poste 600.3011.00 "Traitements" de CHF 53'625.-, ramenant le nouveau poste à CHF 532'875.-;
 - le poste 600.3030.00 "Cotisations AVS-AI" de CHF 3'551.-, ramenant le nouveau poste à CHF 48'149.-;
 - le poste 600.3040.00 "Cotisation caisse de pension de CHF 5'666.-, ramenant le nouveau poste à CHF 85'734.-;
 - le poste 600.3050.00 "Assurances accidents et maladie" de CHF 1'306.-, ramenant le nouveau poste à CHF 17'794.-.

- Mme Jeannette Weber : dans le rapport de la COFIN, il est mentionné qu'il y a 6,5 EPT pour les ASP. En réalité, cela représente 5 EPT, car il y a 1 EPT pour le Chef du Service de la population et 0,5 EPT pour la secrétaire de l'Administration générale, laquelle effectue régulièrement des travaux au niveau de la Commission de police ou de la Police du commerce.

Les ASP assurent des services du lundi au vendredi, de 07h00 à 20h00. Il est donc impossible de faire un seul service dans une journée, à la limite avec 2 équipes. Les ASP travaillent également les samedis de 07h00 à 17h00 et doivent souvent travailler les dimanches lors de manifestations. Toutes les heures supplémentaires accomplies doivent être reprises par les ASP, ce qui fait qu'ils ne sont jamais au complet. La Municipalité demande donc un poste en plus, non pas pour effectuer de nouvelles tâches, mais bien pour assurer le travail actuel. En effet, les ASP n'ont aujourd'hui pas le temps de s'occuper de toutes les tâches qui sont les leurs. Un ASP n'est pas seulement quelqu'un qui met des amendes; il a vraiment de multiples tâches, comme par exemple la vérification des procédés de réclame, le contrôle de visu dans les logements pour vérifier, sur demande du Contrôle des habitants, si les personnes inscrites dans la commune sont réellement là ou si les personnes domiciliées à Gland sont bien inscrites, l'accomplissement de requêtes de l'Office des poursuites, la signalisation lors de manifestations. Ils doivent parfois fermer des routes, mettre des barrières. Depuis 3 ans, il y a le marché tous les mercredis et les ASP font des heures supplémentaires

en été car le marché ferme bien plus tard que 20h00. Ils s'occupent également du contrôle des chantiers, des affiches, des banderoles et des services funèbres, qu'on ne peut pas prévoir à l'avance. Il y a également les urgences, comme par exemple fermer la route lors d'un accident de circulation. La liste est encore longue car les ASP doivent véritablement effectuer énormément de tâches. La Municipalité requiert donc juste un EPT de plus pour que les ASP puissent enfin arriver à remplir l'entier de leurs tâches, ce qu'ils n'arrivent pas à faire actuellement. Elle est fière de ne plus avoir une ville dortoir. Il y a des manifestations et des événements, la population est contente et peut sortir. La Municipalité demande juste aux Conseiller(ère)s de lui donner les moyens pour que cela puisse être maintenu. Elle demande donc aux Conseiller(ère)s de rejeter cet amendement.

- M. Rodolphe Chatagny : a une question par rapport à ce que Mme la Municipale Jeannette Weber vient de dire. Elle a déclaré qu'il ne s'agit en fait pas d'une nouvelle personne qui serait engagée pour effectuer de nouvelles tâches, mais uniquement pour faire les activités qui ne peuvent pas être faites avec la structure actuelle. Il aimerait savoir quel a été le nombre d'heures supplémentaires effectuées l'année dernière, afin de pouvoir se rendre compte s'il s'agit d'énormément d'heures supplémentaires ou pas. S'il était décidé aujourd'hui de ne pas accorder cet EPT de plus, y a-t-il des activités qui devront arrêter d'être faites ou y a-t-il des choses qui ne pourront pas l'être ?
- Mme Jeannette Weber : explique que les heures supplémentaires effectuées par les ASP sont reprises très rapidement, dans la mesure où il ne peut pas leur être demandé de travailler non-stop. Lorsqu'un ASP travaille un samedi ou un dimanche, les heures supplémentaires effectuées sont généralement reprises la semaine d'après. C'est pour cela qu'ils ne sont jamais au complet. Les tâches qu'ils n'arrivent pas à effectuer maintenant ne seront toujours pas faites et ils ne pourront pas exécuter de tâches supplémentaires. En outre, actuellement, la société Sécuritas a été mandatée pour effectuer certains travaux, comme la surveillance des parkings à certaines heures. Toutefois, les agents de cette société ne peuvent s'occuper que des parkings privés. Avec un ASP supplémentaire, la surveillance des parkings pourrait être effectuée et le budget dévolu à la société Sécuritas pour son mandat diminuerait.
- M. Guillaume Labouchère : aimerait savoir quelles tâches ne pourront pas être faites si un nouvel ASP supplémentaire n'est pas engagé.
- Mme Jeannette Weber : répond que les ASP accomplissent également des tâches de prévention, notamment du littering, lesquelles sont un peu mises de côté aujourd'hui. Ils n'ont pas le temps de procéder à la vérification des procédés de réclames ni de donner suite aux requêtes faites par le Contrôle des habitants, travaux qu'ils devront finalement quand-même arriver à faire.
- M. Gérald Cretegy : complète ce que vient de dire Mme la Municipale Jeannette Weber. Cela fait déjà de nombreuses années qu'il est essayé d'étendre le timing pour la réalisation d'un certain nombre de tâches, notamment s'agissant du contrôle des parkings et dans les manifestations, lors desquelles il est fait de nombreuses heures supplémentaires. Si les contrôles de parking ne sont faits que durant la journée pendant certaines heures ouvrables, le contrôle des voitures "tampon" qui commencent à venir pendant la nuit est impossible à faire. Il voulait également signaler que, dans le cadre des ASP, on ne peut pas parler-là d'un nombre d'EPT extraordinaire qui est mis à disposition de la commune ces dernières années. Le groupe des ASP a été formé dans les années 2008-2011 et, depuis cette date, un seul EPT supplémentaire a été accordé en 2015. Pendant ce temps, le nombre de manifestations augmente, ce qui est réjouissant car cela veut dire qu'il y a de la vie, mais cela veut aussi dire qu'il y a de la manutention, des contrôles et toute une série de choses qui doivent être réalisées. Beaucoup de travail se fait entre les services; par exemple, le service de la voirie donne des coups de main aux ASP pour la réalisation d'un certain nombre de tâches, ce qui permet actuellement à ces derniers de tourner, mais toujours à effectif réduit, avec une charge qui est la leur et qui devrait nécessiter plus de tâches qu'aujourd'hui, lesquelles ne sont pas faites ou le sont par d'autres services dans le cadre de la commune.
- M. Georges Grandjean : déclare que Mme la Municipale Jeannette Weber vient de dire que les ASP pourraient reprendre les tâches qui ont été actuellement ressourcées aux privés. Quel montant cela représente-t-il ? Serait-il possible de ponctuellement déléguer des tâches à l'extérieur ? Car le poste de cet ASP supplémentaire représente effectivement, pour 2018, un

salaire de CHF 53'000.- et des charges sociales CHF 14'000.-, soit CHF 67'000.- au total. Mais à partir de 2019, ce montant s'élèvera à CHF 90'000.- par année.

- M. Gilles Davoine : explique qu'il existe deux aspects par rapport aux mandataires externes (Sécuritas et SIR), à savoir les tâches supplémentaires et l'aspect financier. Du point de vue purement financier, le poste d'ASP s'autofinance passablement. Il peut y avoir le débat ici de savoir l'on veut qu'un ASP ne mette que des amendes ou pas, mais sur les zones bleues, comme l'a dit M. le Syndic Gérald Cretegny, il y a des heures durant lesquelles les contrôles ne peuvent pas être faits et où des gens restent sur une place de stationnement et ne vont pas acheter un macaron pour cela. Cela créera des problèmes au niveau de la sécurité. La moyenne annuelle des amendes encaissées représente environ CHF 40'000.-. Une économie d'environ CHF 10'000.- sur les prestations fournies par Sécuritas ou le SIR sera faite. La ligne du budget correspondant à "police en mandat externe" n'en est pas d'autant diminuée pour 2018, dans la mesure où d'une part cet ASP ne serait pas engagé tout de suite et les mandats externes devraient être conservés de toute façon jusqu'à avril ou mai, et d'autre part, si la personne engagée doit suivre des cours, il ne pourra pas être efficace tout de suite. Ce qui fait qu'en 2018 il n'y aura pas de différence au budget, mais qu'une fois qu'un ASP est formé, une dizaine de milliers de francs au minimum pourra être économisé sur ce poste-là. Le fait de ne pas accorder cet EPT ne ferait vraiment qu'une économie de bout de chandelle. Ce poste d'ASP est très important et sera utile tant pour la sécurité que pour les manifestations. Financièrement parlant, ce n'est pas sur ce poste que des économies vont être faites, et pas la bonne économie non plus.
- M. Rasul Mawjee : croit que l'objectif que le peuple vise est que la police doit dissuader, et qu'elle ne doit pas être là que pour pouvoir amender et en faire un poste de revenus. Il est vrai que les deux fois où il a été amendé à Gland, c'est lorsqu'il y avait un ASP planqué quelque part à 5 mètres de lui et qui, après la commission de l'infraction, l'a amendé. En plus, ce nouveau poste d'ASP vient en complément des CHF 1'700'000.- du mandat de prestation qu'il y a avec la gendarmerie. La protection de la population, ce n'est pas seulement le SPOP. La gendarmerie est aussi là pour effectuer un certain nombre de travaux de protection, que ce soit des tâches différentes ou identiques, mais il y a un tournus qui est beaucoup plus important.
- Mme Christine Girod : pense que c'est le bon moment pour, comme dans le débat précédent concernant l'amendement du poste de chef de projet du SIE, considérer un peu les aspects humains et l'esprit d'équipe, et non pas uniquement un chiffre. Cela peut évidemment paraître un peu bateau. Il faut aussi tenir compte de la cohérence du budget que la Municipalité propose ce soir. Les éléments chiffrés ont été démontrés par M. le Municipal Gilles Davoine. Elle revient pour sa part sur les objectifs de dynamisme que la Municipalité veut insuffler en présentant ce budget, et évidemment que cela passe aussi par un renforcement des équipes de la commune. A quelque part, le fait de ne pas accepter ce poste, ce qui ne permettrait que de faire que des économies relativement minimes comme cela a été dit, donnerait un ton bizarre. L'une des missions des ASP est d'être là pour rassurer la population, mais ils ne remplacent pas la police ou la gendarmerie en tant que telles, il s'agit un service supplémentaire. Les ASP sont nécessaires en terme de prévention : ce n'est en effet pas la gendarmerie qui va faire les contrôles à la sortie des écoles, au moment où les parents amènent leurs enfants, lorsque les enfants traversent la route. Les ASP sont nécessaires pour des projets précis, comme les manifestations : ce n'est pas la gendarmerie qui va barrer les routes quand il y a un cortège qui passe, qui va contrôler assez tard le soir que la cantine soit fermée, etc. Il ne faut pas confondre les missions de la gendarmerie et les missions des ASP. Ces derniers sont aussi le bras armé du Contrôle des habitants, des tâches leurs sont déléguées par ce service pour aller contrôler un certain nombre de noms sur les boîtes aux lettres, pour faire des contrôles de visu. Il existe de nombreuses tâches de ce type-là qui relèvent de règlements, des lois, et qui doivent être assumées au quotidien. Ce sont également les ASP qui sont dans la rue, qui peuvent renseigner les citoyens, qui coachent les patrouilleurs indispensables pour les enfants et les personnes plus âgées. Il y a une foule de petites tâches qui sont assignées aux ASP et il est donc très important de ne pas mélanger les deux missions. Il est vrai qu'il est très vexant de prendre une amende, elle le concède, mais en même temps les ASP appliquent le règlement que le Conseil communal a lui-même fixé. Il faut arrêter de se cacher derrière le voile, on est tous des citoyens, on est tous à la même enseigne, et les ASP font le travail qu'on leur demande de faire. Pour elle, c'est une

question de cohérence. Les ASP fournissent un gros travail d'équipe, ils oeuvrent 6 jours sur 7, et cela demande une certaine rotation. A cela s'ajoutent les maladies et les vacances. Ils ont besoin de soutien et d'être rassurés par rapport au crédit que l'on donne à leur travail et à leur mission. Elle demande donc aux Conseiller(ère)s de refuser cet amendement et de soutenir le budget tel que présenté par la Municipalité.

- M. Laurent Dorand : déclare qu'avec tout le côté humain qu'il entend et le fait qu'il faut absolument engager des gens, il ne comprend même pas pourquoi il y a encore des gens au chômage en Suisse. Parce qu'à un moment donné, si toutes les entreprises raisonnaient de la même façon en se disant que l'on est humain alors il faut engager des gens, des efforts doivent être faits, il faut aussi gérer – il ne va pas refaire le même débat qu'avant – et faire attention, à un moment donné, au nombre de ressources qui sont engagées dans une commune. Encore une fois, la manière du budget fait qu'un poste est attaqué, cela est malheureusement tombé sur celui-là, mais il faut aller dans le bon sens et voter pour cet amendement et refuser le poste.
- M. Gilles Davoine : signale qu'au niveau de la gendarmerie et de la police, la Municipalité est très raisonnable, puisque cela coûte une fortune, que ce soit à Nyon, Prangins, et Crans. Des communes aimeraient beaucoup que Gland vienne parmi elles, ce qui leur permettrait de payer un peu moins, sur un budget d'un peu plus de CHF 10 Mios. La réforme policière, et donc la police cantonale, représente pour Gland un peu moins de CHF 1,7 Mios, et à cela s'ajoutent 5 ASP. Les coûts ne sont pas du tout les mêmes, la Municipalité est raisonnable par rapport à cela.

Pour répondre à M. Laurent Dorand, et sans refaire le débat, la Municipalité est forcément raisonnable puisqu'elle propose un budget 2018 équilibré. Il ne voit alors de nouveau pas de quoi parle le précité lorsqu'il dit qu'il faut être prudent. La Municipalité est prudente, elle l'a démontré et a expliqué ses objectifs par rapport à cela. Si le budget présenté était déficitaire, s'il y avait des problèmes, avec des déficits les années précédentes, si la Municipalité n'avait pas cette vision de ce qui se passe et présentait quelque chose sorti de nulle part, il comprendrait les critiques. Mais là il invite encore une fois les Conseiller(ère)s à refuser cet amendement.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur ce troisième amendement.

Décision

Par 26 non, 23 oui, 5 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse le troisième amendement de la Commission des finances, soit de supprimer le poste d'assistant de sécurité publique dans le secteur "600 Service de la population" et de réduire ainsi :

- le poste 600.3011.00 "Traitements" de CHF 53'625.-, ramenant le nouveau poste à CHF 532'875.-;
- le poste 600.3030.00 "Cotisations AVS-AI" de CHF 3'551.-, ramenant le nouveau poste à CHF 48'149.-;
- le poste 600.3040.00 "Cotisation caisse de pension de CHF 5'666.-, ramenant le nouveau poste à CHF 85'734.-;
- le poste 600.3050.00 "Assurances accidents et maladie" de CHF 1'306.-, ramenant le nouveau poste à CHF 17'794.-.

- La discussion est ouverte sur le préavis, non amendé.
- M. Eric Dällenbach : déclare qu'il ne va pas revenir sur ce qui a été voté, mais la Municipalité, qui est très attaquée ce soir, a dit qu'il ne faut surtout pas externaliser certaines tâches pour la société Securitas, ce qu'il peut comprendre car cela coûte plus cher. Il a constaté dans le budget, avec ces collègues de la COFIN, que le ramassage des ordures a été externalisé. La Municipalité a décidé, pour des raisons qui lui appartiennent, de supprimer le poste d'une demi-personne qui est fonctionnaire communale et qui participait à la récolte des ordures. Autrement dit, CHF 66'000.- seront payés en plus et la personne concernée va aller travailler pour les espaces-verts. En d'autres termes, la Municipalité demande 8,5 postes, mais pour lui c'est 9 postes et CHF 66'000.- de plus pour le ramassage des ordures.

- Mme Marion Wahlen : déclare que bien que le budget soit excédentaire, ce qui est une bonne nouvelle, il ne faut pas oublier que l'année 2018 sera marquée par la RIE III. Il en a été parlé tout à l'heure et M. le Municipal Gilles Davoine a l'air de dire que la ville ne sera pas touchée. Elle n'a pour sa part pas ces informations-là, sans compter qu'un grand contribuable a quitté la commune. Personnellement, elle votera pour ce budget non amendé, mais en invitant vraiment à la prudence.
- M. Jean-Luc Nicolet : a deux questions : aux pages n° 28 et 29 du budget 2018, dans le cadre de l'Administration générale, il y a un poste qui est singulièrement diminué et au contraire, dans le cadre du Secrétariat municipal, un poste qui est augmenté. Il suppose que c'est un changement de poste au sein de l'Administration. A la page n° 30, dans le personnel, au point n° 130, il n'est pas mentionné de montant s'agissant des allocations familiales, des cotisations à la caisse de pension et des assurances maladie et accident. Ces points figuraient au budget 2017 et dans les comptes 2016. Il voudrait savoir s'il s'agit d'un oubli ou si cela est compté ailleurs.
- M. Gilles Davoine : précise que la RIE III n'entrera en vigueur qu'en 2019 pour le canton de Vaud, et non pas en 2018. Ensuite, il n'a pas dit que la ville de Gland ne serait pas impactée, mais il a expliqué que compte tenu du fait que le revenu sur les personnes morales représente environ 10 %, il s'agit là d'une fausse bonne nouvelle, la commune ne devant être que peu impactée en pourcentage du budget au vu du faible pourcentage des personnes morales. Il y a des arrivées et des départs de gros contribuables, le ratio entre ceux-ci est favorable.
Pour répondre à M. Jean-Luc Nicolet, il s'agit bien d'un transfert, car le nouveau délégué sport & santé passera sous l'égide de l'Administration générale, et non plus sous celle du Secrétariat municipal.
- M. Gérald Cretegnny : explique qu'il n'y avait rien sur le poste 111.311.00 durant les années précédentes. Cela veut dire qu'il y a une nouvelle organisation du Secrétariat municipal, qui a sous lui trois Office, à savoir l'Office de la communication, l'Office des ressources humaines et l'Office informatique. Et tous les salaires sont regroupés dans le poste 111.311, ce qui fait que cela ne figure plus sous le poste "Personnel", qui est à zéro, car cela a été reporté sous le Secrétariat municipal. Un autre élément sera également reporté là-bas.
- M. Jean-Luc Nicolet : remercie la Municipalité pour les explications données. Il manque une réponse à sa question relative à la page n° 30, sous le point "130 Personnel", il manque les lignes pour les allocations familiales, la caisse de pension et l'assurance accident, alors qu'elles y sont au budget 2017 et aux comptes 2016.
- M. Gérald Cretegnny : déclare que c'est exactement la même réponse. Le traitement plus les charges sociales figurent maintenant au compte 111.
- Mme Anik Freuler : voudrait savoir ce que la Municipalité souhaite faire au sujet de la remarque de la COFIN et des souhaits de la Commission de gestion quant à un éventuel audit de l'Administration communale.
- M. Gérald Cretegnny : répond que c'est un point qui sera étudié. La Municipalité communiquera rapidement aux Conseiller(ère)s quelle sera la volonté municipale et comment elle envisage, cas échéant, de le faire.
- M. Guillaume Labouchère : aimerait savoir à quelle date approximative cette décision sera prise.
- M. Gérald Cretegnny : explique qu'il ne peut pas donner de date précise. Il faut avant tout faire une étude au sein de la Municipalité pour savoir comment cela sera fait. Mais une communication interviendra au printemps, en février ou mars prochain.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis, non amendé.

Décision

Par 39 oui, 1 avis contraire, 14 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 35 relatif au projet de budget pour l'exercice 2018, soit :

- I. le projet de budget de l'exercice 2018 de la Ville de Gland, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent net des recettes de CHF 132'644.- et une marge d'autofinancement de CHF 4'440'918.- est accepté.*

PREMIERE LECTURE

9. Préavis municipal n° 36 relatif à la demande de cautionnement en faveur de la Fondation pour le logement de familles glandoises pour l'immeuble sis Rue de Mauverney 16B, à Gland

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances, qui s'organisera avec M. Gilles Davoine, Municipal en charge de ce préavis, pour la date de la séance.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger intitulé "Aménagement de places de parc publiques au moyen de bornes de recharge pour véhicules électriques et installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux"

- M. Rasul Mawjee, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'approuver la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.
- La discussion est ouverte.
- Mme Giraud-Nydegger : souhaite remercier la Municipalité pour ses réponses. Ce postulat a permis aux Conseiller(ère)s de constater que de nombreuses initiatives existent au sein de la commune, certaines étant malheureusement trop peu connues. Elle espère que le Service de l'énergie travaillera sur cet aspect là.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger.

11. Nomination d'un(e) membre de la Commission de gestion

- Le président rappelle que, par courrier du 28 novembre 2017, M. Victor Braune a fait part de sa démission, pour raisons professionnelles notamment, en tant que membre de la Commission de gestion, dont il est actuellement l'un des rapporteurs, avec effet au 31 décembre 2017.
- Au nom du parti politique PLR, M. Michel Girardet propose la candidature de M. Roger Hemberger.
- Il n'y a pas d'autre proposition et le président suggère dès lors aux Conseiller(ère)s de l'élire par acclamation.

Résultat

Par acclamation, M. Roger Hemberger est élu membre de la Commission de gestion.

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

12. Divers et propositions individuelles

- Le président relève qu'il est d'usage que les membres du Conseil communal qui le souhaitent fassent don du jeton de présence de ce soir à une œuvre ou association méritante. Comme il avait été décidé que ce soit le groupe politique du président du Conseil communal qui fasse cette proposition, le groupe GdG, par Mme Christelle Giraud-Nydegger, va présenter sa proposition aux Conseiller(ère)s.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : voudrait proposer ce soir l'association "Zoé4Life", dont la présidente est glandoise d'adoption. Les Conseiller(ère)s connaissent peut-être cette association, qui est très active. Le cancer est la principale cause des décès chez l'enfant et l'adolescent en Suisse. Cette association d'utilité publique soutient la recherche du cancer de l'enfant, mais aussi les familles et les enfants en traitement de la région. Très souvent, le cancer de l'enfant fait que l'un des parents doit arrêter de travailler et que des soucis financiers liés à cette maladie interviennent. Elle remercie donc les Conseiller(ère)s qui le souhaitent de laisser leur jeton de présence en faveur de cette association, qui a toute son utilité.
- Le président remercie les Conseiller(ère)s souhaitant faire don de leur jeton de présence à l'association "Zoé4Life" d'en faire part à la secrétaire au sortir de cette assemblée. Le jeton de présence des personnes ne s'annonçant pas sera par défaut versé à cette association. Il n'y a pas d'autre contre-proposition.
- M. Patrick Messmer : relève que chaque année, dans le budget, une somme importante est allouée pour les archives. Les Conseiller(ère)s ont également pu voir dans la presse ces dernières semaines que la commune de Nyon a ouvert ses portes, ses vestiges et certains de ses trésors à son Conseil communal. Comme proposition et souhait de Noël, il désire que la Municipalité puisse également organiser un jour, pour les Conseiller(ère)s, la visite des archives de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au jeudi 15 février 2018 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h10.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Patrick VALLAT

Karine TEIXEIRA FERREIRA

Annexes : - Motion de M. Patrick Messmer demandant à la ville de Gland un droit de superficie pour la construction semi-privée d'une salle de spectacle.
- Programme intentionnel validé par la Municipalité en septembre 2017

Motion Patrick Messmer, demandant à la Ville de Gland un droit de superficie pour la construction semi-privée d'une salle de spectacle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

En vertu de l'article 71 de notre règlement, j'ai l'honneur de déposer la motion ci-jointe.

Ce rapport est à la fois le travail d'une profonde réflexion, mais aussi fort de 17 ans d'expérience au sein des infrastructures de la culture. La collaboration entre la Municipalité et certaines associations bénévoles, ont permis de tisser des liens importants, et bénéfiques pour un public fidèle.

Introduction :

Retour dans les années 60 avec les propos de Lise Girardin, ancienne Maire de Genève :

« Avant l'an 2000, Genève et Lausanne ne formeront qu'une seule ville et les gens travailleront à mi-distance de ces deux agglomérations. »
La sortie d'autoroute à Gland était ainsi pensée et créée.

L'idée est reprise sur le plan culturel avec comme objectif principal de faire venir les habitants des régions genevoises et lausannoises à Gland, sans oublier les frontaliers des départements français voisins.
Le potentiel dépasse le million d'habitants, ce qui fait de cette région l'une des plus actives du pays.

Le futur projet incarne également parfaitement l'une des nouvelles philosophies pour les prochaines années : la décentralisation de la culture, une notion d'avenir favorisant la mobilité à but culturel pour toute une région.

1) Le contexte géographique :

Gland est située exactement à mi-chemin entre Genève et Lausanne et permet de toucher et attirer tout le bassin Lémanique.

Les raisons du choix de la Ville de Gland :

- **Une situation géographique unique**, qui répond aux exigences actuelles en matière de mobilité.

A titre d'exemple, l'habitant de Versoix se rendra plus rapidement à Gland que dans un théâtre Genevois. Celui d'Annecy mettra le même temps que pour se

rendre au centre de Genève. Quant au lausannois, il mettra 18 mn, et paiera son billet 14% moins cher que dans sa propre ville !...

- La proximité immédiate d'une sortie d'autoroute.
- Une facilité d'accès avec les transports en commun (trajet Gare de Gland → Théâtre, 7 mn à pied).
- Le théâtre actuel de 350 places a été construit en 1992 quand la population locale était de 6'000 habitants. Avec une population actuelle de 13'000 habitants (15'000 sous peu), la ville pourrait donc logiquement disposer d'une nouvelle jauge d'au moins 800 places.

2) la jauge de la future salle :

Elle est idéalement de **1'300 places** afin de pouvoir accueillir tous les types de spectacles : théâtre, humour, danse, variétés, jazz, concerts pop/rock et musique classique.

Des spectacles aussi bien francophones qu'anglophones.

Ce choix de capacité répond aux besoins du marché actuel et futur, ainsi qu'à des considérations commerciales : cette jauge permet d'être ramenée à 800 places si besoin. Elle correspond par ailleurs à la limite pour le théâtre et offre de très bonnes conditions pour la musique, et selon l'envergure.

La future salle sera complémentaire aux autres déjà existantes (Grand-Champ, Usine à Gaz, Rolle, Beausobre, et préservera ainsi les politiques culturelles y relatives.

3) La structure du bâtiment :

La notion d'écologie est primordiale avec notamment l'utilisation des bois de la région pour les matériaux de construction de la salle.

Une attention particulière sera apportée aux émissions de CO₂, à l'utilisation de produits locaux ainsi qu'à celle de l'énergie solaire, y compris pour les transports. A titre d'exemple, il est prévu de pouvoir recharger les véhicules électriques pendant la durée des spectacles via une énergie propre.

Le projet reflète une volonté politique caractérisée par **une démarche résolument écologique et respectueuse de l'environnement.**

4) La gestion de la salle :

Elle sera exclusivement effectuée par **la Fondation**, avec la présence en son sein d'un membre de la Municipalité de Gland.

Il faut préciser qu'en aucun cas les objectifs et buts de la future salle ne seront défavorables à la politique culturelle actuelle de la Ville de Gland et en particulier à la salle de spectacle existante. Les deux salles se veulent complémentaires, tant par leur structure que par leur programmation culturelle.

5) Le financement

Préambule relatif au financement futur de la culture :

L'un des prochains défis politiques sera le financement des retraites. Les budgets n'étant pas extensibles, la culture devrait donc voir ses subventions fortement diminuer. Dans ce contexte, seul un partenariat public/privé permettra de développer des projets culturels d'envergure...

La future salle : **un projet public/privé.**

- Financement privé via la Fondation.
- Financement public via la Ville de Gland qui met le terrain à disposition sous la forme d'un droit de superficie .

Estimation du budget initial : **entre 15 et 19 millions de francs.**

NB : les frais d'infrastructure et d'équipements seront intégralement à la charge de la Fondation. Aucun financement ne sera donc demandé à la Ville de Gland.

Les sources de financement de la Fondation :

- Fonds privés.
- Autres fondations.
- Structures culturelles existantes.
- Sponsoring (banques, industries etc.)

6) Le projet culturel et les partenariats :

Il est prévu une mise à disposition de la salle pour les structures culturelles romandes existantes (telles que l'OSR ou le Ballet Béjart), pour des créations de festivals, ainsi que des partenariats avec des manifestations existantes. Une collaboration avec certains organisateurs de spectacles est aussi envisagée.

La salle pourra par ailleurs être utilisée lors de séminaires, workshops, symposiums, congrès et autres événements privés/corporate...

Objectif : **150 locations par an**

7) Les équipements annexes :

- Un restaurant et un bar qui seront avant tout un lieu convivial favorisant les échanges et la proximité.
- Deux salles de cinéma : une salle intérieure et un drive-in extérieur (films projetés sur le mur extérieur de la salle).
- Ce lieu pourrait également être une vitrine ou une promotion pour la région (Vin, artisanat, tourisme, etc)
- Un espace dédié aux expositions permanentes (affiches de cinéma, photos de concerts, œuvres diverses) mettant aussi en avant les artistes de la région

tels que Phil Collins, Jean-Luc Godard, Luc Plamondon, Peter Ustinov, Coco Chanel, etc.

- Un vaste parking gratuit incluant des zones de recharge écologique.

8) Choix de la parcelle :

Le lieu le plus approprié, Surface numérotée 22, située à l'ouest du Théâtre de Grand Champ.(Zone pour un secteur mixte à Grand-Champ).

- Surface nécessaire pour la salle 5 000 m²
- Hauteur estimée : Maximum 9m

Avantages en matière de transport et d'accès :

- Mi-chemin autoroute et Gare CFF
- Parking (en partie) déjà existant (Grand-Champ)
- Accès ne traversant que très peu les zones d'habitation.

Les fondateurs du projet restent ouverts à d'autres opportunités, ou de projets en cours (mixité patinoire- Salle de spectacle), le but étant surtout de réunir les synergies communes.

9) Calendrier

Il s'agit d'une première estimation.

- Fin 2017 :

 - Elaboration du nouveau dossier

 - Dépôt de motion au Conseil Communal de la Ville de Gland

 - Présentation aux médias et au public

- 1^{er} semestre 2018 :

 - Rapport de la Municipalité et décision du Conseil Communal

 - Constitution de la Fondation

- 2^{ème} semestre 2018 :

 - Présentation du projet de la salle au Conseil Communal

 - Consolidation du dossier

 - Validation par le Conseil Communal

- Courant 2019 :

 - Début des travaux

- Courant 2021 :

 - Inauguration

Contact :

Patrick Messmer

info@patrickmessmer.ch

079/ 204 47 44

10) Annexes :

A) Les membres du Conseil de Fondation :

Le Président : Patrick Messmer / Organisateur et producteur de spectacles

Autres membres du Conseil de Fondation :

- Jean-Daniel Paschoud / Architecte du projet.
- Jean-Pierre Althaus / Ancien Directeur du Théâtre de l'Octogone, Chevalier des Arts et des Lettres
- Anne-Marie Kurz Trélex / Productrice de théâtre.
- Jaryse Tibérini Gland / Productrice de spectacles.
- Thomas Buchi / Ingénieur et concepteur bois, Genève.
- Annemarie Nijhof / Membre Evento, Administratrice de Swiss Event Prod et promoteur immobilier.
- Damien Grosfort / Responsable de la communication.
- Pascal Legros / Producteur de théâtre, Paris.
- Jean-Pierre Grey / Programmateur de cinémas et distributeur de films.
- Un membre de la Municipalité de Gland (à définir).

B) Le projet de constitution de la Fondation :

Voir le document en pièce jointe (document ACTA de 7 pages)

C) L'étude de marché :

Recensement exhaustif de l'ensemble des salles de spectacle du bassin Lémanique avec les différentes caractéristiques de chacune d'elles.

N'y figurent que les salles d'au moins 300 places proposant différents types de spectacles. Celles dédiées uniquement à un genre en particulier (comme la musique pour les Docks ou le théâtre pour La Comédie) n'ont donc pas été recensées.

Voir le tableau en pièce jointe.

D) La photo de la première maquette :



« Grande baie vitrée, car la culture est la transparence et le reflet de notre société ».

11) Objectifs

Ce rapport est une première ébauche, ou il sera tenu compte des possibilités des normes en vigueur, et des opportunités que l'on voudra bien saisir. Ce projet ne verra le jour qu'avec l'appui unanime des autorités, ainsi que des structures culturelles existantes. La venue d'un tel projet ne sera en rien un concurrent ou une ombre aux meneurs d'aujourd'hui. Mais c'est une opportunité, un défi, une véritable chance.

Conclusion :

Le motionnaire demande à la Municipalité la mise à disposition « en droit de superficie » d'une surface de terrain permettant d'accueillir une salle de spectacle de 1 300 places ainsi que le parking y relatif. La gestion étant attribuée à une fondation de droit semi-privée.

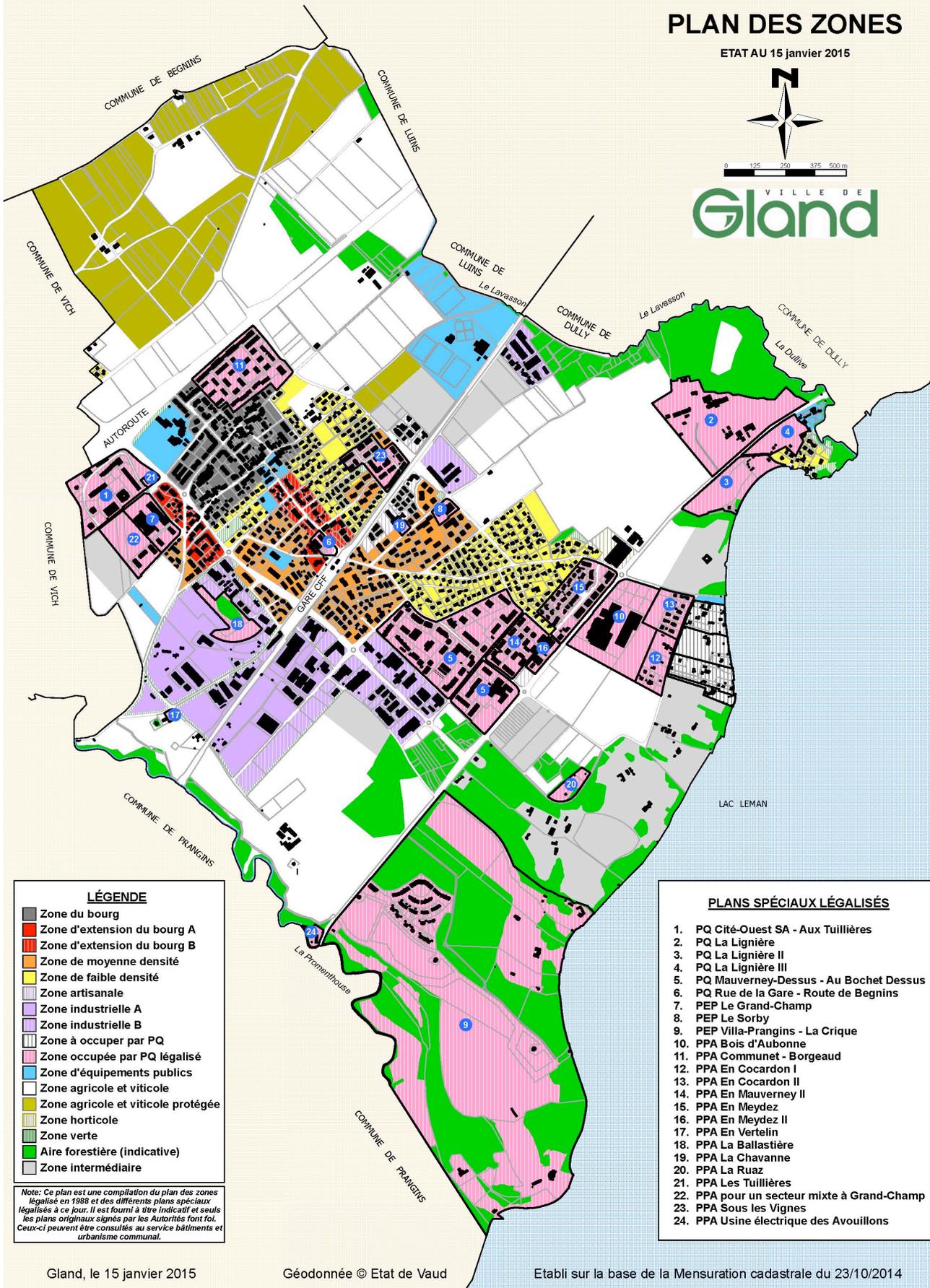
Gland, le 12 décembre 2017

PLAN DES ZONES

ETAT AU 15 janvier 2015



VILLE DE
Gland



LÉGENDE

- Zone du bourg
- Zone d'extension du bourg A
- Zone d'extension du bourg B
- Zone de moyenne densité
- Zone de faible densité
- Zone artisanale
- Zone industrielle A
- Zone industrielle B
- Zone à occuper par PQ
- Zone occupée par PQ légalisé
- Zone d'équipements publics
- Zone agricole et viticole
- Zone agricole et viticole protégée
- Zone horticole
- Zone verte
- Aire forestière (indicative)
- Zone intermédiaire

Note: Ce plan est une compilation du plan des zones légalisé en 1988 et des différents plans spéciaux légalisés à ce jour. Il est fourni à titre indicatif et seuls les plans originaux signés par les Autorités font foi. Ceux-ci peuvent être consultés au service bâtiments et urbanisme communal.

PLANS SPÉCIAUX LÉGALISÉS

1. PQ Cité-Ouest SA - Aux Tuillières
2. PQ La Lignière
3. PQ La Lignière II
4. PQ La Lignière III
5. PQ Mauverney-Dessus - Au Bochet Dessus
6. PQ Rue de la Gare - Route de Begnins
7. PEP Le Grand-Champ
8. PEP Le Sorby
9. PEP Villa-Prangins - La Crique
10. PPA Bois d'Aubonne
11. PPA Communet - Borgeaud
12. PPA En Cocardon I
13. PPA En Cocardon II
14. PPA En Mauverney II
15. PPA En Meydez
16. PPA En Meydez II
17. PPA En Vertelin
18. PPA La Ballastière
19. PPA La Chavanne
20. PPA La Ruaz
21. PPA Les Tuillières
22. PPA pour un secteur mixte à Grand-Champ
23. PPA Sous les Vignes
24. PPA Usine électrique des Avouillons

ETUDE DE MARCHÉ
SALLES DE SPECTACLE DU BASSIN LEMANIQUE

SALLE	VILLE	JAUGE (min - max)	PARKING	ACCESSIBILITE (note de 1 à 5)	STATUT	GESTION	UTILISATION PAR AN (moyenne)
Alhambra	Genève	375 - 750	Payant	1	Public	Ville de Genève	75
Arena	Genève	3500 - 9000	Payant	4	Privé	SEG SA	80
Auditorium Stravinski	Montreux	1700 - 3500	Payant	2	Public	Ville de Montreux	80
Bâtiment des Forces Motrices	Genève	1000	Payant	3	Public	Ville de Genève	180
Casino-Théâtre	Genève	500	Payant	3	Public	Ville de Genève	100
Rosey Concert Hall	Rolle	900	Gratuit	3	Privé	Le Rosey SA	15
Salle Centrale Madeleine	Genève	500	Payant	1	Public	Ville de Genève	25
Salle Communale	Onex	440 - 750	Payant	3	Public	Commune d'Onex	40
Salle Métropole	Lausanne	500 - 2000	Payant	2	Public/Privé	Live Music Prod/Fondation	130
Salles des Fêtes	Thônex	1000 - 1500	Gratuit	1	Public	Commune de Thônex	25
Théâtre de Beaulieu	Lausanne	1800	Payant	3	Public/Privé	Opus One/Fondation	50
Théâtre de Beausobre	Morges	800	Gratuit	3	Public	Ville de Morges	170
Théâtre de Grand-Champ	Gland	350	Gratuit	4	Public	Ville de Gland	150
Théâtre de l'Octogone	Pully	450	Payant	3	Public	Ville de Pully	60
Théâtre de Marens	Nyon	460	Gratuit	3	Public	Ville de Nyon	20
Théâtre de Terre-Sainte	Coppet	360	Gratuit	3	Public	Commune de Coppet	40 + écoles
Théâtre du Jorat	Mézières	1000	Gratuit	4	Public	Statut intercommunal	30
Théâtre du Léman	Genève	1300	Payant	1	Privé	SA du Léman	170
Théâtre du Reflet	Vevey	710	Gratuit	4	Public	Ville de Vevey	70
Théâtre Forum	Meyrin	700	Gratuit	3	Public	Ville de Meyrin	75
Usine à Gaz	Nyon	150 - 500	Gratuit	3	Public	Ville de Nyon	80

Complément au préavis 35 présenté au Conseil communal le 14.12.2017

Programme intentionnel validé par la Municipalité en septembre 2017

	2016		2017		2018		2019		2020	
	Poste	EPT	Poste	EPT	Poste	EPT	Poste	EPT	Poste	EPT
Secrétariat municipal	0	0.0	3	2.5	2	1.3	0	0.0	0	0.0
Administration générale	1	1.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Finances	0	0.0	0	0.0	1	1.0	0	0.0	0	0.0
Enfance - jeunesse - cohésion sociale	1	0.9	2	1.3	2	1.7	0	0.0	1	0.8
Service population	0	0.2	1	0.5	1	1.0	0	0.0	0	0.0
Sport - Santé	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Service bâtiments et urbanisme	0	0.0	0	0.3	1	1.0	1	1.0	0	0.0
Service infrastructures et environnement	2	1.2	0	0.0	2	2.0	1	1.0	0	0.0
Culture	0	0.0	1	0.6	1	0.5	1	0.3	1	1.0
Total	4	3.3	7	5.2	10	8.5	3	2.3	2	1.8

